

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2012

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre s'est tenue le samedi 5 mai 2012, au Hall des Expositions à Nevers.

Ouverture :

Etienne BERGER

Bonjour à tous et bienvenue!

En ce 5 mai 2012, j'ai l'honneur et le plaisir

- d'accueillir les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
- et d'ouvrir avec eux l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2012

Cette salle dans laquelle nous sommes est mise à disposition par la Mairie de Nevers.

Monsieur le Maire SAINTE-FARE GARNOT, qui nous a déjà rendu visite au siège de la Fédération, nous a délégué pour le représenter Monsieur Christophe WARNANT, qui déjà l'année dernière était des nôtres. Je lui laisse la parole dès à présent, pour le mot de bienvenue.

Intervention de Monsieur Christophe WARNANT, maire-adjoint de Nevers

Monsieur le Président, Madame la Députée, Mesdames, Messieurs.

Au nom du Maire de Nevers Florent SAINTE FARE GARNOT, bienvenue dans notre belle ville. Il est dans la tradition que les chasseurs se donnent en rendez-vous une fois par an à Nevers. Nous pourrions croire que c'est presque le mariage de la carpe et du lapin, que d'avoir des chasseurs en milieu urbain tant parfois les différends sont nombreux, il faut bien le reconnaître.

J'entends, en tant qu'adjoint en charge de l'environnement, un certain nombre de nos concitoyens, avoir une image déformée de la chasse. Ils se considèrent comme étant effectivement des amoureux de la nature et qui ont le droit d'en jouir, d'y participer, de s'en occuper. Mais je crois que la nature est très dense et que nous devons la partager et que vous-même qui êtes de fin connaisseurs, spécialistes et protecteurs de la nature, vous avez un rôle déterminant à jouer.

Je voudrais dire également, et c'est un message que je lance aux Neversois, que nous faisons appel à vos services, à la Fédération Départementale de la Chasse, puisque nous avons nous aussi sur notre territoire urbain des problèmes de régulation en terme de population animale et notamment d'oiseaux. Et nous n'avons pas les moyens effectivement de juguler ce phénomène. Nous faisons annuellement appel à vos services. Nous allons le faire très prochainement, pour éliminer les oiseaux qui sont en trop grand nombre dans cet espace urbain.

Je dois dire que lorsque l'on suit ces opérations, nous entendons certains de nos concitoyens nous dire : « vous êtes des tueurs, des massacreurs, (tous les noms d'oiseaux que l'on peut entendre) car il est inadmissible que nous puissions exterminer des oiseaux de cette manière là ». Il n'y a pas d'autre manière de le faire et je crois qu'il est utile de le faire, et si tel n'était pas le cas, nous aurions de nombreuses gênes que ce soit en ville ou dans nos campagnes. Vous allez certainement en parler ce matin : il y a une surpopulation extrêmement importante, notamment sur les récoltes agricoles.

Vous avez un rôle à jouer et moi-même qui suis adjoint en charge de l'environnement, je connais ce rôle, je l'apprécie car sans vous, nous serions peut-être dans une situation délicate. Alors, que vous vous retrouviez chaque année dans une ville, je crois que c'est une bonne chose, car cela permet, à nous tous, notamment au milieu urbain, de comprendre votre rôle, de comprendre ce que vous faites, et d'améliorer le regard que nous portons sur votre passion, sur votre activité, qui je pense est indispensable à l'équilibre de la nature.

Donc bons travaux en cette matinée, sachez que vous êtes accueillis avec grand plaisir sur la ville de Nevers, le Maire de Nevers Florent SAINTE FARE GARNOT met à votre disposition cet espace. Je sais que nous sommes

dans un local un peu particulier, mais vous avez besoin d'un espace important pour accueillir l'ensemble des adhérents. En tous cas sachez que vous êtes les bienvenus cette année comme dans les années à venir. Merci !

Reprise de L'ouverture

Etienne Berger

Merci Monsieur WARNANT.

Vous avez parlé des nuisibles et des problématiques urbaines par rapport au nuisibles, c'est un sujet que nous allons effectivement évoquer.

Particularité 2012 : du fait des élections nationales, il existe un devoir de réserve de la part de l'Administration en ces temps particuliers : aucun membre de l'Administration n'est donc présent aujourd'hui, ni le Préfet, ni la DDT, ni l'ONCFS, ni même le Parquet. Nous sommes entre nous !

Si les fonctionnaires ont un devoir de réserve en période électorale, en revanche, les politiques, quant à eux, ont une obligation de parole ! C'est pour cela que très naturellement nous avons invité les parlementaires de la Nièvre. Madame CARILLON-COUVREUR a eu l'amabilité de venir à cette tribune. Elle nous connaît déjà puisqu'elle vient de temps en temps nous rendre visite à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre dans le cadre des expositions que nous faisons, car elle suit cette activité. Mais c'est la première fois que notre Députée vient nous voir à cette tribune et j'espère qu'elle passera un agréable moment en notre compagnie.

Ce sera peut être un temps de découverte pour vous Madame, car je pense que vous êtes assez loin des tracasseries quotidiennes de chasseurs. Je suis allé sur votre site internet pour voir vos centres de préoccupations actuels : l'enseignement, le social, l'handicap.

Aujourd'hui, nous vous proposons le domaine de l'environnement. Bien évidemment en tant que parlementaire vous êtes amenée naturellement à vous préoccuper de tous les sujets. Je vous demanderai, dans le cadre de mon rapport moral, de prendre en compte effectivement les problématiques de la chasse Nivernaise.

A cette tribune, nous avons également :

Monsieur Jean Pierre CONDAMINE, représentant Eric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture,
Monsieur Jean Marie de BOURGOING, président des Forestiers privés

Je salue aussi la présence dans cette salle de :

Daniel KERMORGANT, directeur départemental de l'ONF,

Le Capitaine Jean Luc COUSSY, du Groupement de gendarmerie

Messieurs André BONOT et Régis BRISSON, représentant Bernard PELLE, président de la Fédération de Pêche de la Nièvre,

Jean de GESNAIS, président de l'association des usagers NATURA 2000

Dominique THIBAUT, Président de CREDIT AGRICOLE, Nièvre

Messieurs les Présidents des associations et GIC petit et grand gibier

Messieurs les louvetiers, et leur Président Gérard CHALANDRE

Les honorables membres de la corporation des éleveurs de gibiers,

Messieurs les estimateurs,

Madame et Messieurs les Administrateurs de la Fédération, anciens ou actuels, et parmi eux, les intervenants, Marie Noëlle JOLY, Rémy GONTHIER, Gilles CLERC, Claude RENAUD et Jean Paul HERAULT.

Les collaborateurs de la Fédération et les bénévoles qui travaillent avec nous toute l'année.

Enfin, et comme à l'ordinaire, j'ai gardé volontairement pour la fin, les Fédérations de chasse :

Le CHER, François Hugues de CHAMPS, Président.

Le LOIRET, Claude BOIZEAU, représentant son Président Alain MACHENIN

L'Allier et la Saône et Loire excusés, leur Assemblée Générale étant le même jour.

Jean Marc PACHET, le directeur administratif et financier de la FNC n'a pas pu être présent aujourd'hui par empêchement familial.

Excuses

Nous ont demandé de bien vouloir les excuser,

Monsieur Patrice JOLY, Président du Conseil Général,

Ainsi que Monsieur Daniel BARBIER,

Monsieur l'Inspecteur d'Académique

Le lieutenant-colonel SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Pascal SECULA, Président de la Fédération des chasseurs de la COTE D'OR,

Olivier LECAS, Président de la Fédération des chasseurs de l'YONNE.

Ordre du jour

Avant d'examiner le détail de l'ordre du jour, je rappelle que nous avons prévu cette année un vote à bulletin secret. Notre règlement intérieur prévoit le recours à ce mode de scrutin pour les élections du conseil d'administration, le contenu du Règlement intérieur et les sujets d'importance qui engagent durablement votre Fédération.

La mise en place d'une surface minimale, pour la chasse du grand gibier, nous a paru relever de cette catégorie. L'exposé des enjeux ayant eu lieu en réunion de secteur, le vote a lieu en début de séance pour se clore à 10 heures.

Pour ceux qui participent pour la première fois à notre assemblée générale, le schéma qui vous est présenté permet de mieux comprendre l'enchaînement des exposés qui s'intéressent à 3 périodes cynégétiques distinctes.

A gauche, vous avez l'exercice N-1 qui s'est écoulé du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. C'est déjà très loin ! Nous allons en examiner le rapport financier. La période suivante, c'est à dire la campagne de chasse que nous vivons sera le support du rapport moral et des rapports d'activités et techniques. Enfin au 1er juillet 2012 va s'ouvrir évidemment une nouvelle période cynégétique, c'est sur cette période que seront évoqués notre budget ainsi que la réglementation et les résolutions à venir.

Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document mis à votre disposition à l'entrée, présente le tableau de l'exercice comptable passé, celui en cours et le budget 2012-2013.

Premier temps de notre ordre du jour, le rapport des comptes de l'exercice 2010-2011 puis viendra le rapport du commissaire au compte, suivront le rapport d'activité, le rapport technique, les vœux des associations, les dates de chasse de la prochaine saison, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Suivront le budget 2011-2012 et le temps fort consacré à la partie dégâts.

Après le rapport moral, le vote des résolutions viendra coiffer toutes ces interventions.

Après les questions diverses, nous céderons la parole à nos invités de la tribune.

Je demanderai à Madame CARILLON COUVREUR de clore nos travaux.

Quelques précisions d'usage

Les échanges avec la salle sont les bienvenus après chaque intervention. Dans la limite, bien sûr, du temps disponible. Deux micros sont d'ailleurs à votre disposition. Ayez juste l'amabilité de faire signe à Gérard et Cédric, en charge de ce service.

Si vous appréhendez le micro, nous avons disposé des formulaires sur la table d'entrée pour que ceux qui le souhaitent puissent poser leur question par écrit.

Merci de leur transmettre vos feuilles à tout moment. Vos questions seront traitées en séance ou en questions diverses.

Pour les portables, il est recommandé de les fermer.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je propose à l'assemblée de désigner à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Claude RENAUD et Georges DE MIRANDA.

Nous pouvons donc commencer nos travaux.

Nous débutons par l'adoption du PV de Assemblée Générale 2011.

Le journal de la Fédération a rapporté les passages les plus significatifs du procès verbal de la dernière Assemblée Générale, en complément de la version complète qui était disponible à la fédération et surtout sur le site Internet et elle a été spécialement affichée à l'entrée de cette salle.

Par rapport à cette rédaction, y a-t-il des modifications à apporter ?

Pas de demande de corrections dans la salle.

Le Procès verbal de l'assemblée Générale 2011 est donc adopté

Je passe la parole à **Marie Noëlle JOLY** notre trésorière-adjointe pour le rapport financier.

Rapport financier Exercice 2010/ 2011

Madame la Députée, Monsieur le Maire Adjoint, MM. les Présidents, MM. les Administrateurs, MM. Les Directeurs, Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter et vous commenter le rapport financier concernant les comptes de votre Fédération du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

Globalement, les volumes financiers traités par votre Fédération dépassent les 2 millions d'euros soit une hausse de + 2 %, avec une répartition de 54 % pour le Service Dégâts et 46 % pour le Service Général. Il s'agit d'une situation exceptionnelle, le Service Général étant habituellement plus important que le Service Dégâts. Pour cette raison nous avons suralimenté le budget Dégâts de l'exercice en cours.

Lors de la présentation du budget 2012/2013 tout à l'heure par mon collègue Jean-Paul, vous noterez l'inversion de cette proportion, soit un retour à la normalité, à savoir un budget Général reprenant le pas sur le budget Dégâts.

Les réalisations pour 2010/2011 représentent respectivement un écart de + 9 % pour le Compte Dégâts et de - 9 % pour le Compte Général par rapport aux réalisations de l'exercice antérieur.

Les deux comptes étant juridiquement séparés, je vais maintenant vous présenter le détail de chaque service.

Tout d'abord, pour le Service Général,

Un écart de + 2,8 % en RECETTES par rapport au budget est à noter (ce qui représente + 27 853 €).

En parallèle, un poste de DEPENSES qui marque lui aussi un écart, mais de - 4,3 % (représentant + 42 280 €).

L'ensemble génère donc un excédent de 70 133 € précisément.

Je commencerai par détailler les recettes du Service Général.

Nous constatons sur ce graphique que les recettes budgétaires standards de la Fédération sont satisfaisantes. Nous avons un surplus non négligeable de 10 028 € pour les Produits exceptionnels qui proviennent de plus-values financières, mais également un réalisé supérieur au budget pour les autres produits, représentant un écart de + 11 407 €, venant essentiellement d'une activité de rétrocession et enfin des adhésions territoriales également en hausse par rapport à notre budget (+ 8 774 €). Nous avons une légère érosion des subventions - 4 870 € mais surtout il convient notamment de souligner le maintien du nombre de permis de chasser qui reste le premier facteur de stabilisation du budget recettes.

Globalement, les + 2,8 % c'est à dire 27 853 € d'écart positif par rapport au budget, proviennent donc de ces différents postes (produits exceptionnels, autres produits et adhésions territoriales).

Concernant maintenant les charges du Service Général :

Comme nous l'avions prévu l'an passé, cet exercice comptable nous ramène dans la norme budgétaire. Avec une baisse de 4,3 % évoquée dans la diapositive précédente par rapport au budget voté, les charges sont parfaitement maîtrisées.

Tous les postes sont à la baisse, hormis les achats qui sont liés pour partie à des achats concernant notre activité de rétrocession.

Cependant, certaines diminutions de charges ne sont pas réjouissantes en tant que telles. La baisse des subventions « jachères » de 25,6 % marque le recul de l'intérêt de ces zones.

Etudions maintenant en détail le Service DEGATS

Un écart de + 13,7 % en RECETTES par rapport au budget est à noter, ce qui représente 112 295 €.

En parallèle, un poste de DEPENSES qui explose et atteint un record désastreux puisqu'il monte à 1 135 850 € et marque donc lui aussi un écart, mais de + 42,5 %, soit + 339 172 €.

Alors que le budget anticipait un boni de 19 522 €, un résultat négatif de 207 355 € apparaît.

Les recettes du Service Dégâts sont largement supérieures à nos attentes, avec un réalisé supérieur au budget, notamment sur les autres produits, les timbres Grand Gibier pour une faible part, mais surtout sur le volume de bracelets distribués, plus élevé que prévu. Par ailleurs, la mise en place d'une taxe ha uniforme de quelques centimes d'euros a permis d'abonder le budget d'une recette nouvelle de 34 853 € exactement.

On notera malgré tout une légère réduction de la péréquation nationale et de la cotisation hectare.

Concernant maintenant les charges du Service Dégâts :

Les premiers postes de dépenses présentés concernent les autres charges. Les amortissements sont légèrement supérieurs au budget prévu. Les postes achats de bracelets, frais de personnel et prévention clôtures restent maîtrisés puisque sensiblement identiques au budget.

En reconduisant un budget d'indemnités légèrement supérieur à nos dépenses de l'année précédente (504.649 € pour 498.060 €), le budget apparaissait prudent.

Cependant l'enveloppe budgétaire consacrée aux indemnités est largement inférieure aux réalisations et par conséquent celui des expertises n'y résiste donc pas.

L'accroissement du nombre de dossiers (plus de 1 200) a bien évidemment généré une hausse des frais d'expertise de + 34 316 € par rapport au budget alloué.

Ce budget 2010-2011 avait été réalisé sans compter sur la volatilité des prix agricoles.

Ils ont pris, pour certaines denrées, plus de 50 % d'augmentation ! Ce n'est pas un phénomène hivernal, ni même français. Le niveau des prix des denrées agricoles est le résultat d'une offre et d'une demande de niveau mondial !

Pour ce qui est du détail des Indemnisations de dégâts de gibier :

Après l'année catastrophique 2008-2009, le budget suivant avait pris quelques précautions, en fixant une enveloppe d'indemnisations de 504 649 € comme précisé précédemment. La prévision est dépassée puisque le montant des indemnisations atteint 754 793 €, soit + 49,6 %. Le nombre de dossiers, cumulé à l'envolée des prix agricoles, a creusé le déficit.

En conclusion sur les résultats 2010 / 2011 :

Ne perdons pas de vue que les deux comptes de gestion de la Fédération sont juridiquement séparés : ces deux comptes doivent donc trouver leur équilibre séparément et les ressources sont allouées en conséquence. Sur l'année comptable 2010-2011, le compte de gestion générale est excédentaire de + 70 133 € tandis que le compte Dégâts se trouve déficitaire de - 207 355 € pour les raisons parfaitement identifiées que nous venons d'évoquer.

Si l'on dresse le bilan des réserves de dégâts de gibier :

Vous constaterez que, après l'amputation de 2008-2009, les réserves du Service « Dégâts », que nous n'avions pas pu renforcer en 2009-2010, ont été absorbées par cette année comptable qui a généré un déficit de - 207.355€. Les réserves que nous avons patiemment accumulées ont été épuisées en 3 ans et se retrouvent pour 2010-2011 dans une situation déficitaire à hauteur de - 75 310 €.

Au demeurant, ce graphique vous permet de visualiser la situation patrimoniale de votre Fédération.

Si les réserves du compte Dégâts de Gibier sont réduites à néant, en revanche, vous constaterez que les réserves du Service Général sont encore importantes puisqu'elles s'élèvent à environ 1 972 490 € et offrent ainsi un matelas financier suffisant pour les investissements futurs de votre Fédération.

En revanche, on visualise très bien la vitesse à laquelle le bas de laine des réserves du compte Dégâts s'est vidé. Ces réserves seront reconstituées pour partie à la fin de l'exercice en cours, grâce au budget 2011/2012 adopté à l'Assemblée Générale l'an passé.

Je vous remercie de votre attention.

Je laisse la parole à notre Commissaire aux Comptes qui va vous présenter son rapport.

Rapport du Commissaire aux Comptes Monsieur PERRIN

Madame la Députée, Monsieur le Maire Adjoint, MM. les Présidents, MM. les Administrateurs, MM. Les Directeurs, Mesdames, Messieurs,

Je vais vous donner lecture de mon rapport sur les comptes annuels qui vous ont été présentés à savoir pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 3 Mai 2008, je vous présente mon rapport relatif sur le contrôle des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, la justification des appréciations et les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Concernant la justification de mes appréciations, je me suis assuré de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ces comptes, je me suis également assuré de la concordance du montant des disponibilités de la Fédération avec les documents émanant des établissements financiers.

Concernant les vérifications et informations spécifiques, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues à la loi, et je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui vient de nous être

présenté par Madame JOLY et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels, à savoir la revue de la Fédération.

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes : je vous le rappelle qu'il s'agit de toutes opérations qui interviendraient entre la Fédération et un de vos administrateurs. Dans le cadre de l'article R.612-6 du Code du commerce, vous avez à vous prononcer sur ces conventions. Pendant que je suis à la tribune j'en profite pour vous en donner lecture, vous avez quatre administrateurs qui ont eu des opérations avec la Fédération. Donc la première concernant Monsieur Jean Paul HERAULT pour le versement d'une subvention piégeage d'un montant de 118 €. La seconde concerne Claude RENAUD également pour une subvention piégeage d'un montant de 75 €. Monsieur Gilles CLERC pour de l'achat de blé pour l'alimentation de la faune du siège social d'un montant de 156 € et Monsieur Jean Luc DUROCHER pour une subvention piégeage d'un montant de 190 € ainsi qu'une subvention jachère de 598 €.

Je vous remercie de votre attention, et je suis ouvert à toutes questions.

Reprise :

Etienne BERGER

Merci Monsieur PERRIN.

Je dois dire que Monsieur le Commissaire aux Comptes nous apporte beaucoup par le sérieux qu'il met à l'examen de nos comptes. Nous l'invitons bien évidemment au Conseil d'Administration à nous lire sa note d'observation, pour nous dire très exactement ce qui marche et surtout ce qui pourrait ne pas marcher dans le système comptable.

Je rappelle que sur le site internet de la Fédération les comptes réglementaires de la Fédération sont publiés ainsi que le budget prévisionnel tel qui va vous être présenté. Je crois que nous sommes la seule Fédération à publier nos comptes sur internet ainsi que le rapport de l'assemblée générale.

Nous poursuivons avec le Rapport d'activité de M. Claude Renaud.

Rapport d'activité Claude RENAUD, Secrétaire

Madame la Députée, Monsieur le Maire Adjoint, Mesdames, Messieurs, amis chasseurs, bonjour,

ACTIVITE FEDERALE

L'activité de la Fédération ne se borne pas à celle de la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage. Au cours de l'année : 1500 personnes ont été accueillies, 300 visites de la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage organisées ou simplement effectuées, 10 000 appels téléphoniques reçus, 1300 dossiers de dégâts traités, 120 réunions de terrain se sont tenues, 40 rencontres avec les administrations ou nos partenaires ont eu lieu. Les représentants de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre ont participé aux Commissions de la Chasse et de la Faune Sauvage, aux conseils d'Administration de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne et aussi aux réunions AGRIFAUNE. Ils se sont rendus à Paris pour des réunions sur le piégeage ou sur AGRIFAUNE, ont rencontré les élus d'autres départements et ont rendu visite à d'autres Fédérations.

ACTIVITE TECHNIQUE

Leur activité, dans le domaine technique a permis de mettre en place un nombre important de comptages indispensables à une bonne connaissance des volumes de populations cynégétiques ou nuisibles, éclairant ainsi les décisions de gestion prises en CTL.

70 réunions CTL se sont tenues, parfois sans la présence d'agent ou technicien de la Fédération des Chasseurs, premier pas vers une autonomie complète des CTL. Les taux de réalisations importants qui vous seront présentés dans le rapport technique mettent bien en avant la qualité du travail réalisé par les CTL qui, une dizaine d'années après leur création deviennent doucement majeurs.

Le personnel de la Fédération des Chasseurs a également surveillé les 55 km de clôtures fixes de la Bertranges et les 1200 hectares de cultures protégées par les chasseurs.

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

374 jeunes de 11 à 18 ans ont participé à des animations pédagogiques dans le cadre de leurs programmes scolaires. Au niveau fédéral, la commission promotion encadre ces activités.

COMMUNICATION

La Chasse en Nivernais, revue fédérale tirée à 6 500 exemplaires reste un moyen de communication important en direction de nos chasseurs. Un comité de rédaction par trimestre en définit le contenu. La commission communication s'est réunie à 7 reprises durant l'année.

Le site internet accueille de plus en plus de visiteurs ou d'utilisateurs en mal de renseignements ou de formulaires.

ENVIRONNEMENT

L'ensemble des dossiers en rapport avec l'environnement sont suivis par la Fédération des Chasseurs (Natura 2000, les trames vertes et bleues, les listes rouges, la Stratégie de création d'Aires Protégées, etc).

Les absents ayant toujours tort, votre Fédération a choisi d'être présente dans tous ces dossiers et pour ce, fait partie de l'ensemble des Comités de Pilotage de ces démarches pour la Nièvre. Guy ROBLIN vous en parlera plus longuement.

LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

Votre Fédération a durant la saison passée, perpétué ses efforts de lutte contre le braconnage.

3 agents de développement sont sur le terrain en permanence et travaillent en collaboration avec les agents de l'ONCFS, mais l'effectif de la garderie de l'ONCFS se révèle insuffisant pour couvrir tout le département. De même une collaboration plus étroite avec le ministère public au niveau des affaires permettrait d'aller plus rapidement et d'apporter des réponses parfois sévères. Il est nécessaire d'apporter une meilleure structuration des garderies particulières. De même une rapidité et une sévérité sont indispensables dans la réquisition du Parquet. Il n'est pas normal qu'une affaire de cerf coiffé abattu traîne pendant deux ans.

JUGEMENTS

Exemple de jugement rendu en forêt de DELY : après être passés en Cour d'Appel de BOURGES, les fautifs se sont vus retirer le permis de chasser pendant deux ans, confiscation de la carabine, 1030 € d'amende, 1000 € de dommages et intérêts à la Fédération des Chasseurs, plus 1000 € de l'article L475-1, (cet article prévoit que le condamné doit payer les frais d'avocats de la Fédération) de même pour l'Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers qui s'était portée partie civile et a reçu 1000 € de dommages et intérêts, plus 1000 € au titre du même article.

Autre affaire : un chevreuil braconné au plomb sur la commune d'ALLIGNY COSNE.

- Un mois de prison avec sursis pour les deux contrevenants
- Retrait du permis de chasser pendant 2 ans
- Confiscation de l'arme
- Inscription au casier judiciaire pour l'un des deux
- 800 € d'amende pour l'un et 600 € d'amende pour l'autre
- 500 € de dommage et intérêts chacun à verser à la Fédération des Chasseurs plus 300 € pour les frais d'avocat
- l'Association Des Chasseurs de Grand Gibier a perçu les mêmes sommes.

SANITAIRE

La Fédération intervient également au niveau du sanitaire. Le réseau SAGIR est activé lorsque les chasseurs ou les agriculteurs découvrent un animal mort, ce cadavre est transmis par le biais de la Fédération au laboratoire départemental pour analyse si ce cadavre paraît suspect.

Sérothèque : 148 échantillons de sérums et de rates ont été prélevés sur les chevreuils, sangliers et cerfs nivernais, afin de constituer un patrimoine biologique, utilisable à tout instant, et éventuellement rechercher en 2012 la présence potentielle de l'IBR et de la BVD chez les grands cervidés. De même, l'étude de la leptospirose est plus centrée sur les ragondins ; nous avons terminé la collecte des ragondins et le laboratoire dès qu'il en aura la possibilité fera une étude. Signalons l'inquiétude en Côte - D'Or, où il existe des foyers de tuberculose récurrents. Nous sommes voisins de la Côte - d'Or, aussi une surveillance de la faune sauvage et des animaux est en place dans la Nièvre dans le cadre du réseau Sylvatub.

CONTRATS MULTISERVICES

Les agents de la Fédération ont désormais la compétence pour contrôler l'exécution des plans de chasse ou de gestion sur l'ensemble des territoires. La police de la chasse peut donc être généralisée à l'ensemble des territoires, moyennant une cotisation de 0,10 € l'ha. De ce fait, tous les territoires seront désormais éligibles aux subventions d'aménagement. En contre partie, puisque tout le monde bénéficie des anciens avantages des contrats multiservices, tout le monde bénéficie de la garderie, tout le monde paye et donc tout le monde peut désormais avoir des subventions d'aménagement de volières ou jachères.

Les contrats multiservices ne disparaissent pas pour autant du catalogue de services de la Fédération. Ils continueront au profit des territoires spéciaux (collectivités, pêche,...)

FORMATION PERMIS DE CHASSER

Contrairement à d'autre département, dans la Nièvre, la formation est gratuite. Que constate t- on ? Depuis quelques années le nombre de candidats a sérieusement augmenté. Nous avons 90 % de réussite à l'examen qui est l'un des meilleurs taux en France. J'en profite pour remercier le personnel qui participe à ces formations, (surtout les bénévoles), et qui par son travail permet les taux de réussite.

FORMATIONS GENERALES

Toutes les formations décrites dans le livret édité chaque année ne sont possibles qu'avec l'aide apportée par les bénévoles. Qu'ils en soient ici remerciés. Nous avons 17 formations, cela représente 1050 jours / hommes formés et les formations obligatoires sont gratuites et assurées en priorité.

GUICHET UNIQUE

C'est une régie d'Etat qui est contrôlée par le Trésor Public ; cela ne pose aucun problème de gestion à la Fédération des Chasseurs. Il y a un régisseur et un collaborateur en Contrat à Durée Déterminée pendant 2 mois pour les périodes de haute activité.

L'objectif de délivrance des permis sous 48 heures est réussi mais nous avons encore trop de demandes de délivrance à la dernière minute.

Nous avons constaté l'année dernière une forte diminution du nombre de validations départementales (-7.3 %) et des timbres grand gibier (-13.3 %). Cela s'explique facilement ; vous savez que pour équilibrer le budget dégâts, nous avons été amenés à augmenter le timbre grand gibier de 20 € à 60 € exceptionnellement l'an dernier, donc tous les frontaliers qui chassent sur les communes limitrophes sont allés prendre leurs permis dans le CHER ou dans l'ALLIER par exemple.

Cependant on enregistre une augmentation des validations nationales (+ 5.9 %). Les validations temporaires ont diminué de (-26.5 %). Nous constatons que le nombre de validations prises par internet est en constante augmentation (907 permis).

OBJECTIFS 2012-2013

L'objectif est de récupérer les permis partis sur les communes limitrophes. Cette année, la loi prévoit qu'un nouveau chasseur qui valide son permis pour la première fois ne paiera que la moitié du coût du permis. Par ailleurs rappelons que dans la Nièvre nous prenons à notre charge l'autre moitié du permis. C'est-à-dire que pour un nouveau chasseur, le permis est à 0 € et le timbre grand gibier à 1 €. En plus la nouvelle loi de chasse 2012 prévoit que tout nouveau chasseur qui prend un permis pour la première année avec son permis départemental a le droit de chasser sur l'ensemble du territoire national.

CONCLUSION GUICHET UNIQUE

Nous souhaitons, par les propositions budgétaires qui vous seront faites tout à l'heure, développer l'attractivité de notre département par une baisse de prix des validations temporaires, baisse à la fois du prix du permis et du prix du timbre grand gibier.

Enfin une renégociation du contrat d'assurance obligatoire permis de chasser, délivré par la Fédération, permettra une baisse de 2€ de son coût le réduisant ainsi à 17 €.

REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Ces résultats sont issus de l'enquête réalisée tous les deux ans auprès du personnel de la FDC sur le temps de travail. Cette enquête est aussi utilisée par l'expert comptable pour déterminer la clé qui permet de ventiler une partie des dépenses communes sur le budget dégâts.

Vous voyez que les plus grandes parts du camembert concernent dans l'ordre : l'administratif, les dégâts, le grand gibier et le petit gibier- piégeage. Aussi pour apporter une aide à ces secteurs, le dernier Conseil d'Administration a décidé de vous proposer le recrutement de 4 personnels sous la forme de Contrats d'Aide à l'Embauche de 26 heures hebdomadaires, soit un budget de 20 000€ amenant l'équivalent de 2.9 emplois à temps plein

RENFORT RH

Je pense vous avoir indiqué les grands axes d'activité de votre Fédération. Mais ce rapport n'a rien d'exhaustif et ceux qui sont proches de la FDC savent combien cette activité est réelle et savent aussi combien de projets d'action restent à l'état de projets faute de temps pour les étudier et les réaliser. L'embauche possible de 4 CAE devrait permettre d'avancer un peu plus dans plusieurs domaines et rendre la chasse nivernaise encore plus attractive, nécessité absolue pour assurer sa pérennité.

Avez-vous des questions ?

Je vous remercie de votre attention.

Intervention du Président

Merci Claude

Avant de continuer avec les vœux, je voudrais apporter quelques précisions dans le domaine pénal, en particulier sur le dossier de DELY. Le bruit a couru dans les campagnes que si des affaires comme celle de DELY ne sortaient pas, c'est que les auteurs étaient protégés et qu'ils avaient l'aval de la Fédération pour continuer de braconner !

Il faut savoir que, dans le domaine pénal, le Parquet peut être un peu chargé pour traiter ses dossiers. Mais la justice n'oublie rien et cela peut mettre 2 ans ou 3 ans à sortir. Je vous demande de croire que nous suivons avec sérieux les affaires pénales et vous le savez puisque dans le journal de la Fédération, nous indiquons quelles sont les affaires qui nous sont signalées et que nous suivons.

Quant à la validation du permis de chasser, la loi, cette année, va nous faire un beau cadeau en permettant à tous les nouveaux permis de prendre sa première validation avec un timbre grand gibier à 1€ pour l'ensemble du territoire français. Vous qui êtes des patrons de chasse, n'oubliez pas de le dire à vos amis qui hésitent à prendre leur permis, l'année 2012 est l'année rêvée pour découvrir la chasse et les modes de chasse.

Je laisse Claude RENAUD enchaîner avec les vœux des chasses spécialisées. Juste avant j'invite les derniers d'entre vous qui n'auraient pas voté à le faire maintenant puisqu'il est l'heure de clore les votes.

Vœux des Associations spécialisées.

Claude RENAUD

1. ADCPG : Association Des Chasseurs de Petit Gibier

L'A.D.C.P.G. serait heureuse que l'ouverture générale du petit gibier puisse se faire une semaine plus tôt dans la Nièvre. Elle est, dans ce cas, très favorable à une ouverture décalée du lièvre au 1er dimanche d'octobre, afin de préserver les femelles encore accompagnées de leur progéniture au mois de septembre.

2^{ème} vœu :

Le piégeage et les piégeurs sont souvent attaqués et critiqués. L'A.D.C.P.G. demande à la fédération départementale de mettre en œuvre une véritable lutte contre la prédation au niveau départemental : cela passe par une défense permanente des piégeurs, par la continuité de leur fournir des aides matérielles et de leur simplifier au maximum leurs tâches administratives auprès des instances officielles.

2. ADBN : Chasseurs de Bécasses

Nos vœux 2012 seront simples cette année, ayant obtenu le PMA et le carnet de prélèvement au niveau national tout va pour le mieux me direz vous ?

C'est vrai, sauf que, après une saison d'utilisation du carnet PMA national, nous avons constaté quelques failles, quelques améliorations à y apporter ...et nous allons solliciter via Bécassiers de France, la FNC et l'ONCFS pour y remédier...

Aujourd'hui 5 mai tous les carnets ne sont pas encore parvenus à la fédé, je vous engage à le faire rapidement afin d'en obtenir un nouveau pour la saison prochaine, merci de bien vouloir en parler à vos amis chasseurs svp.

Nous tenons à remercier les patrons de chasse qui nous ont loué leurs territoires pour chasser la bécasse, ils savent maintenant que les chiens bécassiers ne vident pas les chasses de leur grand gibier ...
Nous recherchons toujours des territoires en location, mais, merci de rester modestes sur vos prétentions financières, les temps sont... difficiles.... aussi pour les bécassiers...sachons partager les territoires en bonne intelligence, vous savez où nous contacter pour nous faire vos offres.

3. ADCAAN : Chasseurs à l'approche et à l'affût

L'ADCAAN demande lors de l'A.G. du 5 mai 2012 que soit communiqué les résultats de l'étude faite par la Commission Dégâts FD afin de savoir pourquoi le sanglier nivernais est depuis toujours le sanglier le plus cher de France, même quand les populations sont pratiquement inexistantes.
De plus, l'ADCAAN demande la remise en place d'urgence du plan de chasse pour l'espèce Sangliers, l'avenir de la chasse dans notre département en dépend.
Les associations n'ayant pas le loisir de s'exprimer d'elles-mêmes lors de l'AG de la FD, certaines de celles-ci en font la demande.

4. ANCS : Chasseurs de Sangliers

L'A.N.C.S 58 émet le vœu de rétablir, le plan de chasse quantitatif et qualitatif, pour la pérennité de la chasse rurale en Nièvre. Elle émet aussi le vœu que les associations qui le souhaitent puissent disposer d'un temps de parole à cette Assemblée. Démocratie oblige.

Intervention du Président

En ce qui concerne le petit gibier et les bécassiers évoqués, nous allons voir cela dans le rapport technique tout à l'heure

En ce qui concerne les autres vœux, je demande à Rémi GONTHIER d'exposer la réponse de la Fédération.

Intervention GONTHIER Rémi :

Ce qui concerne le prix du sanglier Nivernais bien évidemment qu'il est beaucoup trop élevé mais il n'est pas le plus cher de France. Il représente 129,89 €. La Saône et Loire est plus chère que nous avec 132 € et le plus cher est la Vendée avec 223 €.

Il reste quand même cher puisque nous sommes dans le peloton de queue. Bien entendu, nous avons recherché pourquoi il est si cher. Et si nous avons trouvé la solution, il serait déjà moins cher !

Mais nous avons un certain nombre de pistes notamment l'abondance de dossiers nivernais et je crois que la réforme des paiements des dégâts, devrait répondre à cela. Il tient également à la situation géographique de la Nièvre. Si vous regardez la carte de la Nièvre, vous verrez qu'il n'y a pas d'énormes massifs mis à part le massif des Bertranges. On a donc un effet lisière, des kilomètres de lisière. Nous sommes aussi très liés à la production de fruits forestiers. Nous essayons de mener une étude en ce sens et bien entendu notre but est d'avoir un sanglier qui soit moins cher que ce qu'il est maintenant. En ce qui concerne le retour du plan de chasse je ne vois pas bien la différence. Vous savez que nous sommes passés d'un plan de chasse à un plan de gestion. La seule différence, c'est que le plan de chasse est soumis à des obligations réglementaires, notamment de délais entre les demandes d'attributions, les réponses, etc. Le plan de chasse est sous la responsabilité du Préfet.

Nous avons voulu passer à un plan de gestion. Pour renforcer le rôle des CTL, les demandes d'attribution passent toujours par les CTL, comme un plan de chasse. Sur le plan « dégâts », il nous faut, lors des attributions sangliers, être très réactif.

Quant au temps de parole des associations à l'AG de la Fédération, ce n'est peut-être pas tout à fait le moment de bien prendre son temps, parce que le temps nous est compté. C'est pourquoi chaque année nous choisissons deux associations qui viennent présenter leur association ? Cette année, sont à l'honneur le Grand Gibier et l'association de Vénerie sous terre. Sachez cependant, si vous êtes responsable d'une association, que le meilleur moment pour vous, ce sont les réunions de secteur où là vous avez le temps de discuter avec les chasseurs. Cela dure 7 semaines pendant l'hiver, mais là vous avez réellement le temps. Et puisque vous parlez également de démocratie pour les associations et bien je vous invite à l'exemple de l'association du petit gibier, à venir monter votre stand le jour de l'assemblée générale et c'est comme cela que vous vous ferez connaître auprès des chasseurs.

En ce qui concerne le plan de chasse qualitatif ou le plan de gestion qualitatif, je crois que l'association met bien le doigt sur les mauvaises attitudes de gestion du sanglier dans la Nièvre. Rappelons que pour une bonne gestion des sangliers, il doit être prélevé à peu près 3 jeunes pour un adulte. Or, nous avons trop tendance quand on voit le résultat dans la Nièvre à tirer les adultes. Nous avons connu le plan de chasse qualitatif, est ce qu'il faut revenir à une contrainte qualitative draconienne, comme elle a existé pour en retrouver tous les effets pervers,

c'est-à-dire les sangliers déclarés à 49.9 kg ou à 59.9 kg et de voir des responsables de chasse se précipiter, quand un animal est abattu pour voir si le poids ne dépasse pas les 50 kg. Moi, je n'en suis pas persuadé ayant toujours préféré convaincre les gens plutôt que de leur mettre une épée au dessus de la tête. Donc il faut, et nous le répèterons encore et toujours, avoir une gestion qualitative des animaux, oui mais sous la responsabilité des responsables de chasse. Sachez que l'on étudie pour le moment à la Fédération un système qui permettrait d'inciter les gens à tirer les jeunes. Tirer les jeunes est certainement la bonne solution mais l'imposer par la loi n'est certainement pas la meilleure !

5. ADNPEC Association des Parcs et Enclos

Je souhaiterais à cette occasion vous exprimer les vœux succincts de notre association qui tiennent en deux points : rappel de nos objectifs et une demande d'évolution sur l'utilisation des bracelets de chasse, onéreux malgré notre non participation aux dégâts de gibier.

I - Rappel de nos objectifs :

Permettre à un public large de découvrir dans des conditions sécurisées et améliorées grâce à une population captive mais néanmoins sauvage un cheptel diversifié : cerfs, biches, sangliers et daims. La rencontre avec le gibier est fortement favorisée.

II – Faciliter pour les parcs et enclos l'utilisation des bracelets de chasse.

Deux demandes sont ici exprimées :

1°) Permettre, au sein d'un même territoire, la réutilisation des bracelets de chasse non utilisés à l'issue d'une année cynégétique, lors de la saison suivante. Cette procédure pourrait être validée après avoir déclaré en fin de saison à la FDC58 les numéros des bracelets non consommés. Leur utilisation l'année suivante serait alors traçable et vérifiable => Persistance de la notion de contractualisation du plan de chasse.

2°) Echange entre territoires : si, en cours de saison, des bracelets venaient à manquer sur un territoire et que la population de gibier le permettait, possibilité de demander l'utilisation de bracelets non utilisés provenant d'un autre territoire également en parc et enclos, après accord de la FDC58.

Intervention du Président

En ce qui concerne les parcs et enclos, je voudrais quand même dénoncer la formulation qui a été faite par sa présidente quand elle le lit, « nous voulons une demande d'évolution sur l'utilisation des bracelets onéreux malgré notre non-participation aux dégâts ». C'est-à-dire que dans les parcs il n'y aurait pas de dégâts puisque les animaux sont contenus. Et bien c'est faux ! Il existe un certain nombre de parcs et enclos dans la Nièvre et nous avons budgété volontairement environ 3 000 € à 4 000 € de dégâts et d'expertise de façon à payer les dégâts qui sont produits en bordure de parc. Malheureusement, lorsqu'un parc voit un mur s'écrouler ou un grillage plié par une tempête, les animaux peuvent sortir. Généralement, nous faisons en sorte qu'ils réintègrent le parc le plus vite possible, et en dernière extrémité, il y a parfois des battues administratives de destruction sur ces animaux. Il faut savoir qu'il y a réellement, à chaque fois, des dossiers d'indemnisations pour les dégâts qui sont causés en périphérie. La petite participation de 5 € que l'on demande par bracelet, c'est juste pour les parcs l'assurance de ne pas être poursuivis par la Fédération lorsque les animaux se sont sauvés, sinon la Fédération ira leur présenter la facture individuelle. Nous avons préféré un système collectif d'assurance avec les bracelets à un système de responsabilité individuelle.

Comme vous pouvez le constater notre ami Robert LEMOINE est déjà en place.

Dans le cadre des vœux exprimés par les associations spécialisées, je vous le rappelle que dans le passé nous avons donné la parole à une douzaine d'associations les unes derrière les autres. Cela nous avait amené à plus d'une heure d'intervention, et cela n'est pas compatible avec le timing de cette Assemblée Générale.

En conséquence, tous les ans nous offrons la parole à 1 ou 2 associations pour les temps forts qu'elles ont vécus. Cette année, nous donnons la parole à l'association de Grand Gibier et je demande à la Vénerie sous terre de se préparer.

Association des Chasseurs de Grand Gibier

Monsieur LEMOINE Robert

Madame la Députée, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me présente, je suis Robert LEMOINE j'ai 62 ans je chasse depuis l'âge de 16 ans et cela fait bientôt 40 années que je chasse le Grand Gibier. J'ai la passion de la chasse tout particulièrement l'évolution des espèces.

Le 31 mars dernier nous avons renouvelé une partie du Conseil d'Administration. Il compte aujourd'hui 23 membres. Je pense sincèrement que nous formons une bonne équipe pour conduire notre association à exercer sa vocation et répondre à l'attente des chasseurs Nivernais. Après la réorganisation et la mise en place des commissions, tout particulièrement deux commissions spécialisées, une pour le sanglier et l'autre pour les cervidés, chargées d'observer, de comprendre, de réfléchir et de proposer une action, et vérifier qu'une action mise en place soit efficace afin de gérer les espèces et leurs dégâts. Nous voulons proposer à votre Fédération une organisation cynégétique conforme à la chasse, aux chasseurs de grand gibier et à l'éthique de la chasse.

Ces commissions permettront de mieux fonctionner, de mieux appréhender, chacun devrait trouver dans son domaine de compétence, sa sensibilité, sa place et d'apporter sa pierre à l'édifice que nous avons à construire. Toute l'organisation passera par une rigueur dans la tâche, par le respect des uns et des autres et surtout à la pérennité des décisions que nous allons prendre. Les choses ne seront pas toujours faciles, les résultats ne seront pas toujours immédiats mais avec la détermination que nous avons, nous allons réussir car nous voulons que notre chasse perdure. Que notre chasse Nivernaise soit à la hauteur de vos espérances.

Le but de l'association est axé sur la gestion des espèces de notre département. Nous travaillerons au côté de la Fédération de la Nièvre, il est bien évident que nous ne serons pas toujours d'accord, mais à chaque fois nous essayerons de chercher un compromis, pour trouver un équilibre où toutes les parties concernées trouveront leur satisfaction. Ne faites pas d'amalgame entre l'association et la Fédération des chasseurs, ce sont deux entités différentes et indépendantes chacune avec sa sensibilité et chacune avec sa propre logique mais complémentaires, ayant pour seul objectif la valorisation des chasseurs, de la chasse populaire, de se prémunir contre les attaques.

Il ne faut pas que le Brevet Grand Gibier fasse peur, c'est un outil très performant pour la gestion de la chasse en général. Nous avons besoin d'un certain niveau technique au sein du conseil d'administration, cela est fait aujourd'hui. Je rappelle que chacun peut se soumettre librement à ce brevet et qu'en aucun cas il se substitue au permis de chasser. Il a pour but d'accroître ses connaissances et constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique.

Nous irons vous voir chez vous, sur le terrain, avec la plupart des consultants, afin de recueillir vos doléances et vos idées, nous avons besoin de vous, nous avons besoins de vos idées de vos connaissances du biotope de votre territoire. Pour mieux chasser nous développerons la communication envers nos adhérents par la création d'une plaquette d'information que l'on essaiera de faire paraître trimestriellement car nous avons tous les uns et les autres un gros effort à faire dans ce domaine. Nous devons retrouver la confiance de nos adhérents afin de continuer à ce que la chasse continue à avoir sa place dans un environnement de plus en plus impitoyable. Vous pourrez venir nous rejoindre nous aider dans nos démarches, apporter vos idées, elles seront bien évidemment les bienvenues, afin que rien ne soit laissé au hasard.

Enfin je terminerai, nous fêtons le 30^{ème} anniversaire de notre association le 16 et 17 juin 2012 au magnifique parc thermal de POUQUES les EAUX. L'association a besoin de bénévoles pour mener à bien cette fête, je compte sur vous pour vous faire connaître auprès d'Alain BAILLY, je vous invite ainsi que les associations locales à fêter cet événement, qui, je le souhaite, sera vraiment réussi.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention du Président

Merci Robert,

Je cède la parole à la représentante de la Vénierie sous terre. Le président Benoît GUYET qui n'a pas pu être présent aujourd'hui laisse donc la place à Madame Emilie PHILIPPE.

Vénerie Sous Terre

Madame Emilie PHILIPPE

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je suis Emilie Philippe, secrétaire de l'association, donc j'ai quelques minutes pour vous faire connaître notre association. Nous sommes actuellement une dizaine d'équipages actifs, dont le but est la chasse du renard et du blaireau sous terre afin de limiter la population. Je sais qu'il y a certaines personnes dans l'assemblée qui déterrent de leur côté. L'intérêt d'adhérer à notre association, (il vous en coûtera que 5€ par an) c'est de se regrouper, d'avoir un chiffre exact concernant les prélèvements et puis surtout d'être juste par rapport à la législation qui évolue chaque année. Donc cela est vraiment important d'être dans la légalité quand nous déterrons.

Il y a 3 choses importantes que je voulais vous dire :

La première, étant dans le cadre de l'association nous avons pour projet, la mise en place d'un terrier artificiel à la Fédération sur le site pour que toute personne qui le souhaite vienne entraîner ses chiens, c'est un outil qui manque cruellement. Pour cela, nous recherchons une bonne âme, habitant à proximité qui accueillerait un couple de renard. Donc si cela vous semble possible, je reste à votre disposition après l'assemblée pour que vous me laissiez vos coordonnées et voir cela ensemble.

La deuxième chose : nous tenons un fichier avec adresse et numéro de téléphone. Si vous constatez chez vous une présence nuisible de renards ou de blaireaux, il faudrait appeler à la Fédération qui vous mettra en relation avec le contact de l'équipage le plus proche de chez vous, sachant qu'une autorisation du propriétaire du bois ou du pré où vous avez remarqué la présence des terriers est obligatoire. Ce n'est pas la peine de téléphoner sans savoir à qui appartiennent les terrains, puisque nous ne pourrions rien faire. Donc cela fait partie aussi des choses obligatoires. Sachant que notre action n'est pas vaine puisque en moins de deux mois à deux équipages nous avons déjà comptabilisé une centaine de renards.

Troisième chose : nous organisons une journée inter équipage le 8 septembre 2012 à Moulin Engilbert. Si vous voulez participer même sans équipage ou sans outils vous êtes les bienvenus. Le but étant de regrouper tous les équipages et de faire des concours pour passer un bon moment et aussi faire connaître cette chasse qui n'est pas forcément bien connue, si vous vous voulez juste venir découvrir ce mode de chasse vous êtes tous les bienvenus aussi et en famille.

Pour conclure, surtout n'hésitez pas. La vénerie sous terre est une chasse mal connue qui mérite pourtant ses lettres de noblesse et je vous invite à téléphoner sans hésitation à la Fédération qui vous donnera les coordonnées de notre association, nous sommes prêts à vous accueillir.

Merci.

Intervention du Président

Emilie, je vous remercie de votre prise de parole.

C'est d'autant plus paradoxal que la Vénerie sous terre, vous le savez, fait partie des chasses qui sont particulièrement visées par les associations anti-chasse qui trouvent dans cette pratique une cruauté sans nom. C'est cette sensibilité qui nous étonne et je vois avec plaisir une jeune femme nous présenter cette activité. Activité qui, pour les autorités administratives, a tout son intérêt parce que le déterrage fait partie des services que peuvent rendre la chasse aux particuliers et à l'Administration. Il n'y a parfois pas d'autres solutions pour gérer les problèmes de blaireau.

Quant à son appel au peuple concernant l'adoption de deux renards, il suffit d'avoir bien évidemment les agréments pour le faire. Nous ne pouvons pas mettre ces animaux sur le site de la fédération parce que nous ne sommes pas les mieux placés en termes de gestion au quotidien. Si dans cette salle vous êtes intéressé, ou vous avez peut être quelqu'un dans votre entourage qui pourrait être intéressé, s'il vous plaît, aidez Emilie à faire progresser ce projet.

Parmi les associations qui devaient prendre la parole, l'UNUCR :

Nous allons traiter ce dossier avec Jean Paul HERAULT, parce que la recherche au sang est en difficulté dans notre département.

Recherche au sang

par Monsieur Jean Paul HERAULT

Bonjour à tous,

Depuis quelques années la Fédération s'attache à travailler en étroite collaboration avec les associations pour faire avancer les dossiers, mais elle n'a absolument pas l'habitude d'intervenir dans leur fonctionnement. Or, en ce qui concerne la recherche au sang, la délégation de l'UNUCR n'existe plus dans la Nièvre. J'en ai eu confirmation à Rambouillet où j'ai rencontré le président national qui m'a dit que la délégation 58 n'existait plus pour eux. Donc la fédération, compte tenu de cet état de fait, a réuni les 6 conducteurs nivernais en activité aujourd'hui, pour essayer de voir comment nous pouvions faire avancer le dossier à nouveau.

Que constatons-nous : les demandes de recherches au sang sont de moins en moins nombreuses, les conducteurs étant peu appelés. Soit nos chasseurs Nivernais sont des tireurs d'élite, soit nous laissons partir un certain nombre d'animaux blessés. Je pense qu'il est de notre devoir que lorsqu'un animal est blessé, de faire tout ce que l'on peut pour le retrouver. Il est très dommageable pour la chasse que des promeneurs découvrent un animal blessé qui s'en va sur trois pattes. C'est quelque chose dont nous devons avoir bien conscience.

Nous proposons à ces conducteurs de se réunir autour de la Fédération et de se répartir les secteurs d'intervention. Pour ce faire, nous allons communiquer dans notre journal pour sensibiliser nos chasseurs sur leur devoir de recherche quand un animal est blessé et faire appel aux conducteurs, former de nouveaux conducteurs dans le département, un certain nombre de personnes sont intéressés par la recherche au sang, sauf que quand ils commencent à voir ce qu'est la recherche au sang, ils hésitent à s'engager dans cette démarche. Pourquoi ? Parce que la recherche au sang c'est avant tout le don de soi envers les autres chasseurs, parce que vous venez de travailler et au bout d'une heure vous avez un appel vous partez. C'est à dire que le conducteur quand il a pris cette passion, et bien la recherche du gibier blessé au titre de la collectivité et pour les autres devient quelque part un peu son mode de chasse. Il n'a presque plus le temps de chasser le grand gibier et donc je pense aujourd'hui c'est quelque chose qui peut mettre un frein à ceux qui seraient intéressés mais je peux vous dire que moi qui ai participé à plusieurs recherches, c'est quelque chose de passionnant. Ces personnes réalisent souvent avec un petit chien des choses hors du commun.

Je vous remercie.

Intervention du Président

Je fais simple sur ce sujet : la fédération constate une déficience de bonnes volontés. Pour qu'une association de recherche au sang puisse vivre, il faut de la bonne volonté; on n'est pas obligé d'être conducteur pour faire vivre cette association. On peut seulement s'intéresser au grand gibier. Jean Paul HERAULT a lancé un appel, je précise que l'appel peut être aussi entendu par une autre association qui dans son activité introduirait une section recherche au sang. En attendant la fédération va y pourvoir.

Nous passons maintenant sur un sujet qui est d'actualité pour nous au niveau de la Fédération et au niveau national, il s'agit de Natura 2000, nous avons trouvé une bonne âme à la Fédération pour assumer cette mission, il s'agit de Guy ROBLIN qui est depuis très longtemps un bénévole assidu de la Fédération dans le dossier des formations permis de chasser. Cela fait maintenant 12 ans qu'il a pris en charge ce dossier, nous lui avons proposé, en remplacement de Mario MEUNIER, d'intégrer la fédération départementale des chasseurs en tant qu'administrateur et il est aujourd'hui proposé à vos suffrages ainsi que Jean Philippe PUECH.

NATURA 2000

par Monsieur Guy ROBLIN

Mesdames,

Messieurs,

Et chers amis chasseurs bonjour,

D'abord permettez- moi de vous dire que je suis très heureux de vous saluer pour la première fois à la tribune, à l'occasion de l'assemblée générale des chasseurs. Je vais aborder un thème, qui, sans vous angoisser ou vous stresser sans doute outre mesure, vous inquiète peut-être un peu parfois. Ce dossier, vous le connaissez tous, il s'agit de NATURA 2000.

Natura 2000 est une démarche encadrée et imposée par des directives européennes, et bien entendu la France n'y échappe pas. Chaque état membre est tenu d'identifier sur son territoire des sites pour la sauvegarde des habitats

et des espèces, et la France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages.

Ces sites ne sont ni des réserves ni des parcs naturels, et tant que les objectifs de conservation de ces lieux ne seront pas affectés, la chasse sera compatible avec Natura 2000.

En revanche, il est bien évident que le jour où quelqu'un trouvera, ou décidera, que la chasse comme d'autres activités humaines du reste, peut à un moment donné être considérée comme quelque chose occasionnant un dérangement soit aux espèces, soit à la flore, alors là oui, nous aurons du souci à nous faire, et c'est bien là l'enjeu de la Fédération !

En Europe, il y a environ 28 000 sites, dont 1 700 en France et 65 en Bourgogne.

Dans le département il y a actuellement 24 sites identifiés, et ce, à des «états de finalisation » différents puisque la DDT nous disait récemment en réunion qu'un 25^{ème} était à l'étude.

Ces 24 sites représentent à peu près 100 000 hectares soit environ 16% du territoire nivernais. A titre d'information la moyenne nationale est de 12,5%. Cela veut simplement dire, que dans la Nièvre nous sommes sans doute plus riches qu'ailleurs en espèces et en habitats à protéger.

La désignation de ces sites est basée sur des inventaires qui relèvent la présence d'un patrimoine naturel à préserver. Il faut quand même noter au passage que si ce patrimoine à préserver existe encore, les pratiques qu'elles soient de la chasse, agricoles ou forestières ont bien toujours réussi à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces, si non, nous n'en serions pas là ! Ce n'est tout de même pas de notre faute si la chasse et ce patrimoine, existent et cohabitent depuis que l'homme est sur terre !

Parmi les 24 sites dont je parlais précédemment, la plupart sont des micros parcelles comme une mare, une pelouse calcicole ou bien encore une falaise, comme du côté de Clamecy. Dans la Nièvre, nous n'avons que trois grands sites répertoriés Natura 2000 :

- Les Amognes
- Le sud Morvan
- Et l'axe Loire Allier

Vous pouvez du reste les découvrir sur la carte.

Quelle est maintenant l'implication de la fédération des chasseurs dans ces sites ?

Natura 2000 élabore, en concertation avec les acteurs locaux et sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat, des documents de gestion afin de préserver les habitats et les espèces qui ont permis la désignation de ces sites.

La fédération fait partie des acteurs locaux, et veille de très près à ce que les mesures contenues dans les documents de gestion ne soient pas une entrave à l'activité de la chasse : la notion de perturbation des oiseaux - la cigogne noire dans les Amognes par exemple - la notion de dérangement, le piétinement du gibier, l'agrainage, l'interdiction de la chasse à certaines périodes de l'année, ou encore l'exclusion de la chasse sur certains territoires).

La fédération, toujours en tant qu'acteur local, participe également à toutes les réunions qui ont lieu dans le département, et même parfois dans les départements limitrophes, et il faut quand même souligner qu'aujourd'hui nous avons toujours trouvé des animateurs de sites raisonnables et que toutes nos remarques ont été prises en compte.

Bien entendu, nous sommes solidaires avec le monde agricole et bien sûr, nous sommes solidaires avec le monde forestier, et vous savez bien que, réunis, nous sommes encore plus forts. Alors, sous l'impulsion de la fédération des chasseurs et de la chambre d'agriculture, *l'association des Usagers de Natura 2000* créée il ya quelques années a été réactivée en mars 2011. Cette association que l'on appelait alors le groupe des neuf comprend l'association des propriétaires bailleurs, celle des propriétaires d'étangs, des propriétaires forestiers, la chambre d'agriculture, la fédération départementale des chasseurs, celle des syndicats d'exploitants agricoles, et l'association des chasseurs de gibier d'eau.

Cette force représente environ 17 000 adhérents, ce qui soit dit en passant, est un chiffre plus important que la population de n'importe quelle ville de la Nièvre, Nevers mise à part.

Cette structure est actuellement présidée par Jean de GESNAIS.

Il est bien évident qu'en tant que force vive du territoire, l'administration ne peut pas ne pas tenir compte de nos remarques, je vous le disais précédemment nous sommes quand même 17 000 personnes !!

Aujourd'hui, il est important que vous sachiez que les menaces sur la chasse ont été neutralisées, ce qui demande quand même un travail quasi quotidien de veille et de contre propositions, mais c'est bien là le rôle de la fédération dans ce domaine.

Le chasseur a toujours été, pour la nature, bien plus un allié qu'un adversaire, et bien entendu, les chasseurs ne sont pas, par principe, opposés à la préservation des espèces et des habitats, nous en sommes du reste les premiers acteurs. Nous sommes tous bien conscients que les grenouilles et les crapauds, même s'ils ne sont pas

à ventre jaune, ont le droit de se reproduire en toute quiétude, même si nous n'avons pas demandé la fermeture de certaines routes ouvertes à la circulation au moment de la naissance du gibier. Mais, peut-être que nous n'avons pas, dans ce domaine été bons et que nous aurions dû le faire. La population du petit gibier, notamment des lièvres, nous regarderait sans doute avec des yeux bordés de reconnaissance ! Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais je ne suis pas intimement convaincu que dans ce domaine, nous aurions été, nous les chasseurs bien entendus et suivis.

Peut-être que je me trompe, et voyez-vous, dans ce domaine là, ça me plaît bien de penser que je peux me tromper !

Alors, même si les menaces ont été neutralisées, il nous faut cependant continuer demain à être aussi vigilants et pourquoi ne pas prendre une part active dans l'animation de sites, nous sommes du reste légitimes à le faire.

N'oubliez pas non plus, que ceux qui vous défendent aujourd'hui, peuvent demain avoir besoin de vous, pour vous mobiliser sur le terrain ; nous avons du reste, dans ce domaine, déjà prouvé que nous étions en mesure de le faire.

Je ne veux pas terminer mon intervention sans vous dire que NATURA 2000 est un des dossiers confié à Mathieu DANVY par le Président et le Directeur de la fédération. Je voudrais souligner aujourd'hui devant vous, la qualité du travail qu'il effectue dans cette mission, tout comme je voudrais souligner l'étendue de ses connaissances dans ce dossier, connaissances qu'il n'hésite jamais du reste à me faire partager et je le remercie. Merci Mathieu, ta présence et ta compétence dans ce domaine sont pour moi d'un grand secours, et tu le sais bien.

Je vais conclure maintenant en vous disant que non, non, Natura 2000 ne tuera pas la chasse. La Fédération, votre Fédération, y veille et elle s'y emploie, vous avez pu du reste le constater. Et pour reprendre une phrase d'un célèbre philosophe qui a dit que « tout ce qui ne tue pas rend plus fort », alors permettez moi de vous demander, qu'ensemble, malgré nos différends, malgré nos différences ou nos divers modes de pratique de notre passion, ensemble faisons donc que la chasse soit dans la Nièvre, comme partout ailleurs du reste, encore plus forte !!

Mesdames, messieurs, je vous remercie chaleureusement de votre attention.

Intervention du Président

Merci Guy, comme vous avez pu le voir, il est particulièrement engagé sur ce dossier et il est accompagné par Mathieu. C'est un dossier où en résumé nous ne pratiquons plus jamais la politique de la chaise vide. L'Administration a les moyens humains d'enchaîner les dossiers et les réunions. Il est impératif que nous soyons présents à ces réunions.

Merci Guy.

Monsieur WARNANT si vous voulez réagir...

Intervention de Monsieur WARNANT

Merci Monsieur le Président,

Sur Natura 2000, qui est un sujet important, je voudrais apporter une petite information.

Comme vous le savez, les réunions de pilotages qui sont obligatoires pour la gestion de ces zones, doivent être présidées par des élus. C'est une charge, et s'il n'y a pas d'élus qui se présentent, bien évidemment le préfet reste maître de ce comité de pilotage. Dans la Nièvre, nous avons souhaité avoir la main sur la gestion de ces comités car c'est important, comme il a été rappelé par Monsieur ROBLIN.

Le pays sud nivernais concernant l'axe Val de Loire, Allier a été évoqué. C'est une zone qui va de Cosne jusqu'à Decize. Il y a plusieurs zones Natura 2000, nous nous sommes porté candidats à la présidence de ce comité de pilotage avec notamment des collectivités adhérentes. Je vois au fond de la salle Monsieur MARTIN, nous avons souhaité et pris langue avec les autres pays qui sont concernés par cette zone pour avoir une gestion collective et avoir un discours unique face à l'Administration.

Donc c'est en train de se faire. Dans les mois à venir nous allons assurer cette présidence et je crois effectivement qu'il est important que nous ayons un dialogue sur ce sujet car nous considérons collectivement que ces territoires sont des territoires importants à préserver mais qu'il ne faut pas les mettre sous cloche. Vous pouvez y exercer effectivement votre passion. Sachez que nous serons à l'écoute ce que vous nous direz sur ce sujet. Merci

Rapport technique par Monsieur Gilles CLERC

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

La saison de chasse 2011/2012 a été une très bonne saison de chasse dans l'ensemble avec des prélèvements à la hauteur des attentes pour le grand gibier et des prélèvements toujours aussi raisonnés sur le petit gibier en corrélation de données de plus en plus encourageantes.

La Nièvre n'est pas qu'un département de grand gibier et de chasse aux chiens courants. Certains d'entre nous pensent que la chasse du petit gibier est morte dans la Nièvre, et bien non : plus de 20 000 canards, plus de 25 000 pigeons, plus de 15 000 perdreaux, 18000 faisans, pour un total de plus de 150 000 prélèvements, hors ceux du grand gibier, sont effectués chaque année dans notre département.

La politique du petit gibier est toujours axée sur le travail collectif des GIC, car la gestion du petit gibier passe obligatoirement par une régulation des nuisibles sur des surfaces importantes, la réussite des opérations étant conditionnée par la motivation de gens de terrain et leur implication dans cette régulation.

8 GIC sont aujourd'hui créés pour près de 40 000 hectares au total. 1 autre est en gestation sur le secteur de Fertrève. La force aujourd'hui des GIC est qu'ils se touchent et bénéficient mutuellement des efforts de régulation des nuisibles.

Les résultats obtenus cette année lors des comptages nocturnes de lièvres sur le GIC Entre Loire et Puisaye vont commencer à faire envier les départements beaucerons : plus de 10 lièvres au km pour moins de 0.5 renard sur la même distance : la régulation des nuisibles sur ce secteur est sans aucun doute au cœur de leur réussite. Maintenant que nous savons qu'il est possible dans la Nièvre de retrouver de belles populations de lièvres, espérons que les autres GIC et les futurs GIC suivent cet exemple.

Non loin de ce GIC, celui de la Bourgogne Nivernaise connaît des résultats très encourageants sur la perdrix grise, puisque les populations ont plus que triplé en 4 ans, pour atteindre aujourd'hui 14.2 couples aux 100 hectares. Espérons, ici, que les conditions météorologiques soient encore cette année favorables pour asseoir cette progression des populations de grises. Là encore, l'investissement sur le terrain est au cœur de la réussite. Même si tous les GIC ne sont pas dans une réussite complète, leur investissement au quotidien sur le terrain devra leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans les prochaines années, alors surtout pas de découragement !

Les évolutions réglementaires pré-électorales ont offert la possibilité à plusieurs départements dont la Nièvre d'anticiper l'ouverture générale de la chasse d'une semaine. Nous avons saisi cette opportunité, considérant que les populations de grand gibier étaient de toute façon gérées par des plans de chasse ou de gestion et que les populations de perdrix et de faisans ne se géraient pas par des dates mais par des plans de gestion et des volontés collectives. C'est pour cela que vous aurez la possibilité de chasser la perdrix ou le faisan dès le 16 septembre.

Par contre, le lièvre, compte tenu de la reproduction étalée dans la saison, pourrait subir d'importants dégâts à cause des hases encore allaitantes et c'est pour cela que nous vous proposons de décaler l'ouverture du lièvre d'une quinzaine de jours, soit le 07 octobre. Sa fermeture sera elle aussi décalée d'une quinzaine de jours, afin de ne pas diminuer la période de chasse.

Les GIC définissent eux-mêmes leurs modalités de gestion et leurs dates de chasse durant leurs Assemblées générales.

La dernière saison de chasse a vu la mise en place d'un Prélèvement Maximal Autorisé pour la bécasse des bois, avec un carnet de 30 dispositifs de marquage. Nous avons décidé dans la Nièvre en étroite collaboration avec les associations spécialisée et l'ONCFS de décliner le PMA national avec un maximum de 3 oiseaux par jour de chasse et 5 par semaine. La délivrance d'un carnet pour la saison prochaine dans les mêmes conditions ne pourra se faire qu'aux personnes ayant rendu leurs carnets, mêmes vierges : 500 carnets ont été retournés à la FDC sur les 1950 délivrés, une boîte est à votre disposition à l'entrée de la salle pour ceux d'entre vous qui auraient omis de rendre leurs carnets et qui l'auraient sur eux !

Le PMA national avait deux objectifs : limiter les abus dans les prélèvements et connaître mieux les prélèvements. A l'analyse des 432 premiers carnets retournés, 284 carnets sont vierges pour 146 avec des prélèvements.

Sur ces 146 carnets, 115 appartiennent à des personnes ayant prélevé moins de 5 bécasses, 2 appartiennent à des personnes ayant prélevé plus de 20 oiseaux : la chasse de la bécasse dans la Nièvre n'est, à l'analyse des ces chiffres, que peu pratiquée par des spécialistes...

Les dernières semaines, après de longues années d'attente, ont vu la mise en place d'une nouvelle réglementation sur les nuisibles, qui sont dorénavant déclinés en 3 groupes :

- les espèces dites invasives dans un premier groupe avec entre autres le ragondin et le rat musqué seront classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain par arrêté ministériel annuel
- les mustélidés, renards, corvidés seront classés dans un arrêté ministériel triennal, charge à chaque département de prouver la nuisibilité de ces espèces.
- le lapin, le pigeon dans un troisième groupe figurant sur un arrêté préfectoral annuel.

A ce troisième groupe aurait du figurer le sanglier mais les conditions de destruction offertes aux gardes particuliers nous conduisent aujourd'hui à demander à Monsieur le Préfet de reclasser le sanglier gibier et non plus nuisible. Cela ne changera rien, ni sur les lâchers, ni sur l'indemnisation de ses dégâts, mais cela évitera la destruction des sangliers par des gardes particuliers assermentés sur des exploitations agricoles, une fois la saison de chasse terminée. Les points noirs du département, lorsqu'ils auront été établis par la commission ad-hoc, pourront voir la mise en place du statut de nuisibles pour le sanglier afin de diminuer ces populations, mais ne faisons pas de quelques problématiques un psychodrame pour l'ensemble de la Nièvre.

Les prélèvements de sangliers ont atteint 3000 animaux durant la dernière saison de chasse, soit autant que de 2003 à 2008. Certains secteurs sont dépourvus d'animaux, d'autres secteurs offrent de belles journées de chasse : des objectifs de gestion doivent être définis dans chaque CTL, chacun ayant sa problématique, sa pénurie, son abondance de dégâts ou de sangliers.

A certains moments, nos partenaires, voire l'Administration s'alarment de niveaux de population élevés, dans le département de la Nièvre. A la lecture de ce graphique, nos voisins du Cher et du Loiret présents dans la salle doivent nous trouver particulièrement ridicules, car le prélèvement moyen du sanglier dans la Nièvre est de 0.75 animal/ 100 ha, un chiffre de 5 à 10 fois inférieur à certains départements limitrophes. Mais notre chasse traditionnelle ne nécessite pas des niveaux de population élevés et nous ne souhaitons pas connaître des situations comme certains départements, à ne plus vivre que des problèmes du sanglier.

Le chevreuil est un animal beaucoup plus facile à gérer. Les populations permettent aujourd'hui une augmentation substantielle des attributions, le plan de chasse de 7600 chevreuils, avec un taux de réalisation toujours aussi bon de 87%, devrait ainsi voir une augmentation de 2 à 3% pour la prochaine campagne.

Les grands cervidés, disposant de domaines vitaux beaucoup plus importants et ayant des comportements de vie en hardes, sont plus complexes à gérer, attisent plus de passion, positive ou négative...

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a consacré une large place au cerf et sa gestion spatiale, nous y reviendrons plus tard. Le tableau départemental de 520 animaux dispose de taux de réalisation très variables suivant les massifs, mais l'augmentation des populations sur le Plateau Nivernais, le souhait de stopper l'accroissement de populations sur le massif des Bertranges et l'élargissement géographique des populations devraient entraîner une augmentation des attributions la saison prochaine.

D'un point de vue technique, les bracelets resteront identiques, sauf le CEMA2 qui sera désormais consacré pour les cerfs à empaumure de chaque côté. Cette évolution était demandée par les responsables de chasse. Son but est que ces responsables de chasse disposent d'un JOKER et ne soient pas enquinés pour quelques centimètres. Donc, ne changez pas vos consignes de tir et passez des moments de chasse un peu plus sereins...

Venons en aux dégâts : la saison 2010/2011 a été comme vous le savez catastrophique. Heureusement, la saison 2011/2012 est très bonne, voir même inespérée. Sur un certain nombre de dossiers de dégâts, il est toujours à déplorer un nombre conséquent de dossiers sans suite, nécessitant parfois une expertise provisoire, et donc des frais, et des très petits dossiers (-150 €) qui pèsent sur le quotidien. Un peu moins de 1000 dossiers devraient être ouverts cette saison, contre 1300 à 1400 les années précédentes.

Concernant les volumes indemnisés, en regardant les courbes qui viennent, vous comprendrez toute la difficulté à monter un budget prévisionnel. 247 tonnes de maïs ensilage détruites l'automne dernier, c'est 14 fois moins que la saison 2010/2011.

Concernant les maïs grain, 169 tonnes détruites, c'est 6 fois et demi moins que la saison 2010/2011. Trois explications à ces chiffres : moins d'animaux et en particulier sur les zones de maïsiculture, une glandée exceptionnelle et des conditions météorologiques favorables.

Concernant les céréales à paille, 658 tonnes indemnisées, c'est deux fois moins que la saison passée.

Enfin, les colzas ont été la seule culture où les dégâts ont augmenté, et ce à cause d'importants dégâts de grands cervidés durant l'hiver 2010/2011 sur les colzas du pourtour de la forêt de Bertranges : 174 tonnes ont été indemnisées.

Concernant les prairies, la saison devrait se terminer avec 350 dossiers ouverts, mais sur des surfaces de remise en état nettement moins importantes que la saison dernière.

Tout ceci m'amène donc à vous annoncer une bonne nouvelle, puisque ces chiffres vont nous permettre de reconsolidier notre réserve dégâts de gibier, même au-delà de nos espérances, car la saison 2011/2012 va générer un résultat excédentaire de l'ordre de 500 000€ et permettre de disposer de plus de 460 000 € de réserves dégâts de gibier.

Nous sommes aujourd'hui capables de gérer les volumes de marchandises mais la fluctuation des prix agricoles que nous avons vécue ces dernières années nous a apporté de grosses difficultés. Votre Conseil d'Administration a donc décidé de se prémunir des prix de denrées agricoles, pour sécuriser une partie de son budget dégâts et préserver ses réserves.

L'objectif est simple : compenser la prise de risque du budget dégâts par un système d'option contraire sur le marché financier. Le système se rapproche d'un système d'assurance, en interdisant toute spéculation.

Un accord national a été trouvé entre les représentants agricoles et cynégétiques afin de revoir quelques fondements de l'indemnisation des dégâts de gibier, dont les deux principaux :

- l'abattement minimum légal sera abaissé de 5 à 2 %
- la franchise aujourd'hui de 76 € par dossier sera dorénavant de 3% de dégâts dans la parcelle, ou 250 €

D'autres points très intéressants pour limiter les déclarations de dégâts abusives ont été également prévus et sachez que votre Fédération les mettra en œuvre afin de faire cesser les ouvertures intempestives de dossiers.

Concernant les estimateurs de dégâts de gibier, sachez que nous avons retrouvé une situation normale puisque 18 estimateurs sont aujourd'hui sur la liste préfectorale et que ce nouveau réseau d'estimateurs nous apporte pour le moment entière satisfaction.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention Monsieur Jean Louis DROUOT

Je trouve que vous êtes passés un petit peu vite sur la différenciation C1 et C2, est-il possible d'y revenir ?

Réponse GONTHIER Rémi

La différenciation C1 et C2 :

Dorénavant pour faciliter le repérage de l'animal quand il court devant une meute de chiens, on a décidé de simplifier un peu les choses.

Le C2 sera l'animal qui aura deux empaumures, si bien que le chasseur n'aura qu'un seul bois à regarder et s'il voit en haut une fourche et non une empaumure, il n'aura pas besoin de regarder l'autre, cela sera un C1.

Le C2 avait autrefois une seule empaumure, il passe maintenant à deux empaumures ce qui ne devrait pas changer grand-chose mais cela nous fera attentivement regarder l'exposition de trophées de 2013, de manière à bien vérifier que l'on ne met pas en cause la politique qui consiste à laisser vieillir des cerfs. Si tel n'était pas le cas peut être serions-nous obligés de revenir sur cette définition du C2. De toute façon vous aurez une plaquette cerf vous expliquant clairement avec des images la différence entre C1 et C2.

Intervention de Monsieur Bernard PERRIN

Vous nous avez brossé la situation des prélèvements et des dégâts que vous aviez des grands animaux notamment le sanglier. On peut se réjouir que les dégâts baissent.

Par contre pour moi il y a quelque chose qui m'interpelle ! Vous avez su mettre en place il y a quelques années des plans de chasse pour faire venir des sangliers dans la région, car ça manquait cruellement et depuis 2 ans a été mise en place une politique de réflexion sur les sangliers, évidemment liée aux dégâts qui étaient de plus en plus importants, pas toujours à cause de troupeaux de sangliers mais simplement parce que les denrées agricoles ont augmenté. Mais on a réduit le problème des populations de sangliers. Notamment sur certains secteurs aujourd'hui on peut constater des forêts complètement vides d'animaux et nous nous demandons comment pourra-t-on chasser pour certains détenteurs de plan de chasse pour la saison prochaine ?

Je prends le CTL 02 puisque je suis responsable de ce CTL : je répète les propos de certains responsables de chasse du secteur que ce soit les secteurs de COULOUTRE, BELLARY ou autres, où il y a de moins en moins d'animaux ou très peu d'animaux. Il a été demandé depuis 2 ans de casser beaucoup d'animaux notamment sur les plaines quand on sait que ces mêmes animaux sont les animaux des forêts, donc on a distribué des bracelets à tort et à travers. Moi je pose la question aujourd'hui pour des secteurs qui n'ont pas vu d'animaux, qui chassent

sur 900 ha et qui n'ont pas vu un seul sanglier et je parle des chasses en forêt. Je demande aujourd'hui que compte faire la Fédération pour essayer de régler ce phénomène ? Je vous remercie.

Réponse par E.BERGER

J'applaudis à ce que dit Monsieur PERRIN.

Tout à l'heure, nous avons vu une carte affichant les densités. La situation du sanglier dans certaines zones se porte bien contrairement à d'autres zones. J'en parle en connaissance de cause, puisque le CTL 17 dans la zone Morvan est la zone la moins peuplée en sangliers ; il nous faut 400 ha pour tuer un sanglier. Certains collègues d'autres départements n'en reviennent pas, car c'est une densité qu'eux ne connaissent pas.

En ce qui concerne la politique de la Fédération, quand nous avons dit : « nous avons un peu trop de dégâts, il faut faire tomber les populations », c'est manifestement parce que le biotope nivernais supporte assez mal un plan de chasse de 4000 à 4500 animaux. Un niveau de 3500 à 4000, comme nous l'avons toujours souhaité, c'est sûrement la bonne fourchette. A 3000, on revient sur un niveau que l'on a connu sur les années précédentes et quand la glandée est avec nous, cela produit des volumes de dégâts parfaitement supportables. Je plaide pour une remontée de niveau de population supérieure à 3000 en mettant une limite à 4000 et c'est aux CTL qu'il appartient de faire cette approche.

Lorsque la Fédération a sollicité certains CTL en disant « vous avez des dégâts », on l'a fait zone par zone. Or dans le CTL 17, alors que nous n'y avons pas de dégâts, des chasseurs ont entendu ce message général comme si il s'adressait à eux. Ils ont fait faire tomber des laies alors qu'on leur demandait de tirer des bêtes rousses.

Notre problème, c'est que voilà 12 ans, nous avons mis en place un plan de chasse Sanglier en essayant de faire passer ce message aux chasseurs nivernais et morvandiaux : « pour avoir des animaux, il faut préserver les reproducteurs ». 12 ans après, manifestement, le message n'est toujours pas passé. Dès lors que nous avons enlevé la segmentation qualitative, dès lors que l'on a levé le pied sur le plan juridique, d'un seul coup, effectivement, dans les équipes de chasse, cela s'est mis à dérailler. On a la connaissance de petits boqueteaux chassés l'année dernière ; 6 animaux qui rentrent, vus par corps dans la journée. Après 4 coups de fils, on cerne le boqueteau et les 6 cochons tombent quelques soient les grosseurs. C'est de la folie !

Mais jamais la Fédération vous a demandé de faire cela.

M. PERRIN, vous pensez que la Fédération souhaite la diminution des animaux ? C'est faux. On peut déranger les animaux dans une chasse sans forcément les abattre. Quand vous avez des animaux dans un maïs ensilage de 1 à 9 ha, ce n'est pas la peine de tuer les animaux qui en sortent, surtout quand on arrive au mois de septembre ou au mois d'octobre. Parce que les animaux que l'on va tuer bêtement dans un espace aussi restreint, ils vont vous manquer pendant la période chasse. Il existe une chasse, c'est la chasse communale de PLANCHEZ de 3000 ha, qui n'a pas tiré un Sanglier cette année.

Cela n'est pas la faute de la Fédération. Jamais nous n'avons demandé à des Chasseurs dans la zone Morvan d'aller tirer des laies. Déranger les animaux afin de limiter les dégâts, cela passe par une gestion quotidienne des populations, par du dérangement, par quelques prélèvements là où il faut, mais sûrement pas par une éradication.

Par ailleurs, nous constatons la baisse sensible des permis. Je reviendrai sur ce sujet lors de mon rapport moral. Les permis ont très nettement diminué l'année dernière parce que nous avons eu une forte augmentation du timbre grand gibier. Comme il n'y a pas eu beaucoup d'animaux, certains patrons de chasse n'ont donc pas invité, venant des départements voisins, leurs amis habituels, en leur disant « je n'ai pas de sangliers, ce n'est donc pas la peine de venir ». Et puis, même une partie de nos équipes ont eu beaucoup de mal à boucler leur budget parce qu'il leur a manqué des chasseurs nivernais qui leur disaient « vu que cette année il n'y a pas de sangliers et bien j'attendrai l'année prochaine ».

Nous sommes-nous déjà tellement habitués à avoir un peu de sangliers avec un tableau de 4500 sangliers l'année dernière que dès que nous revenons sur un niveau de 3000, la perception de chacun d'entre vous, c'est qu'on en a plus ?

Je reste sur l'idée, à titre personnel, que des animaux on en a encore et que la glandée des années passées va nous avoir promis un certain nombre de laies avec des petits. Nous en avons déjà quelques échos. A contrario, certains secteurs sont effectivement toujours aussi pauvres. Les chasseurs sont toujours aussi irresponsables et ils auront bien du mal à avoir une belle chasse l'année prochaine. Est-ce que pour autant il nous faut revenir à un plan de chasse qualitatif ? Peut-être qu'un jour on aura cette conclusion. Ce sera d'ailleurs l'actuel conseil d'administration qui va s'y résoudre. Mais si vraiment un jour nous n'arrivons pas à avoir des équipes de chasse dans lesquelles ces structures de gestion n'arrivent pas à s'intégrer et bien peut être qu'il faudrait essayer par un biais qui ne traîne pas les chasseurs au tribunal.

Nous allons essayer de faire une promotion, du tir du petit sanglier par rapport au gros. Pour tirer un petit sanglier, il faudra 1 bracelet et il en faudra 3 ou 4 pour tirer une laie de 70kg. Alors est ce que ça peut marcher ? Notre idée évidemment c'est de ne pas emmener les chasseurs avec un seul bracelet mal classé à 49.9kg ou 51kg.

Donc vous savez qu'avec M. Bernard PERRIN nous sommes souvent tous les deux avec le micro en main pour discuter sur cette chasse du sanglier nivernais. Il a envie d'avoir une chasse raisonnée et moi aussi, notre problème c'est que l'on a des dégâts, et en même temps on a des patrons de chasse qui n'arrivent pas à se faire respecter. C'est peut être ça notre problème, donc faites votre examen de conscience. Là dessus il y a des équipes qui chassent très bien, mais il suffit d'avoir, dans un secteur, une équipe qui se laisse aller pour que ça mette à mal les sangliers.

Intervention Monsieur Bernard PERRIN

Simplement tout le monde sait, aujourd'hui, qu'au niveau des grands animaux que ce soient des grands cervidés ou des chevreuils, on a pu voir que la seule cible de gestion qui fonctionne, ce sont les plans de chasses. La France l'a bien compris que depuis de grandes décennies concernant le cerf et le chevreuil. La Nièvre l'a compris pour le Sanglier il y a 5 ou 6 ans cela a été le seul moyen de faire monter les populations et éventuellement de les faire descendre quand on veut les faire descendre. Et le seul moyen de gestion de population du sanglier, si nous voulons avoir une population à peu près homogène sur notre territoire, et bien c'est le plan de chasse. Et je ne comprends pas pourquoi la Fédération des Chasseurs encore une fois a enlevé ce plan de chasse qu'il soit au début quantitatif ou qualitatif et puis après qu'il soit quantitatif et plus rien du tout ? Alors voilà ma réflexion, je ne demande pas une réponse là dessus.

Schéma directeur de gestion cynégétique 2012 - 2018

Rémi GONTHIER

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Ce que je vais vous dire maintenant au sujet du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été discuté tout l'hiver dans nos réunions de secteur.

Donc je m'adresse surtout à ceux qui n'ont pas participé à ces réunions, pour leur apporter aujourd'hui l'essentiel de ce que nous apportera le schéma départemental. Ce schéma départemental a pour mission, pour ambition, de cadrer les grandes lignes de la pratique de la chasse durant les 6 ans à venir. Pour le notre ça sera le deuxième puisque nous avons un schéma départemental de 6 ans qui est renouvelé actuellement et donc qui se déroulera de l'année 2012 à l'année 2018.

Ce schéma est issu d'une large concertation comme nous l'impose la réglementation intérieure. Une large concertation avec nos partenaires qu'ils soient agricoles, forestiers, environnementalistes, etc... Et j'en oublie. Concertation, discussion, pour arriver à un compromis, il sera donc mis en application le 1^{er} juillet 2012.

Gestion des Grands Cervidés :

Je vous parlerai d'un certain nombre de choses qui vont changer et aussi des moyens de sécurité qui doivent obligatoirement faire partie de ce schéma qui peuvent être un élément essentiel de ce schéma. En ce qui concerne notamment la gestion des grands cervidés, nous sommes arrivés après discussion avec les forestiers à définir les grandes zones de gestion. Sachant que nous avons tenu compte de la spécification nivernaise à savoir les deux grandes zones de gestion des deux pôles que sont les forêts de Moulins Engilbert et les forêts des Bertranges d'autre part. Le cerf sera donc géré au sens classique du terme dans ces deux massifs. Gérer les populations, c'est-à-dire avec une politique qui est, soit de rééquilibrer les sexes ou de laisser vieillir les animaux de façon à avoir une pyramide des âges tiré vers le haut et non pas trop élargir vers le bas. Dans ces zones qui sont des zones de gestion, la politique et les objectifs seront bien évidemment différents, que l'on soit en plein milieu d'une zone ou à proximité d'une zone où il risque d'avoir des dégâts forestiers ou agricoles. C'est le cas notamment dans les rajouts de ces zones où la politique est de conserver la « population animale », c'est de la conserver et non pas de la laisser croître.

Vous retrouvez une zone rouge que vous avez l'habitude de connaître, c'est une zone où la présence du cerf doit être évitée soit parce qu'il y a des risques de dégâts et je pense aux sapins de Noël dans la zone Morvan, soit parce que le cerf n'a rien à y faire, c'est une zone de plaine. Donc dans ces zones on parle d'éradication si on en est pas loin on aura un bracelet à bon marché et qui permettra de tirer n'importe quel cervidé. Alors je sais que c'est un peu en contradiction avec le parc du Morvan qui souhaiterait avoir des animaux, mais les grands cervidés au milieu des sapins de Noël !... Il faut peut-être qu'ils s'engagent à payer les dégâts, s'ils souhaitent ces choses là. Et puis pour faciliter les déplacements des animaux nous avons des zones blanches où l'implantation du cerf n'est pas souhaitée mais où il ne faudra pas que cela se transforme en massacre, car dans ces zones blanches, on pourra trouver des animaux coiffés qui momentanément ont quitté leurs zones de gestion.

Donc dans ces zones blanches, où les cerfs ne s'implantent pas, nous avons en accord avec les forestiers, un bracelet de biche à bon marché, de manière à éliminer les biches qui pourraient s'y trouver. Par contre les coiffés comme je viens de vous le dire auront un permis de circuler, mais pas de stationner. C'est à dire qu'on pourra lorsqu'ils seront en stationnement en prendre quelques uns avec la responsabilité des CTL et des zones de gestion et au prix bien entendu des cerfs coiffés de ces zones de gestions.

Affouragement :

Pendant que l'on parle de grands cervidés, il est nécessaire de parler d'affouragement. Vous avez vu toute à l'heure les énormes dégâts sur les colzas de la saison dernière dû à un manque de nourriture en forêt, il n'y avait pas de fruits forestiers. Donc nous avons prévu une forme d'affouragement qui doit rester exceptionnel pour des années exceptionnelles. Je parle d'année exceptionnelle au niveau de la production de fruits forestiers ou de conditions climatiques exceptionnelles. Sur sollicitation de la Fédération des Chasseurs et après autorisation expresse du propriétaire, l'affouragement des cervidés, composé uniquement de tubercules, de fruits et de foin, pourra être pratiqué par le détenteur du plan de chasse sur les zones de gestion, afin de limiter les dégâts agricoles et forestiers, à plus de 100 mètres des cultures et routes goudronnées, et dans les massifs boisés et friches de plus de 50 hectares. L'affouragement devra être pratiqué à plus de 100 mètres des cours d'eau dans les zones sensibles des sites Natura 2000. Cet affouragement doit rester exceptionnel. Il nous appartiendra de vérifier de près la production des fruits forestiers, notamment des glands (j'ai bien peur que cette année nous sommes face à une mauvaise année) de manière à prévenir les responsables de chasse au plus tôt dans la saison, si possible dès le mois de juillet. De leur dire « attention il risque de ne rien avoir à manger en forêt l'hiver, prenez vos précautions ». Sachant qu'il est plus facile de prévoir au mois de juillet qu'au mois de décembre. Je rappelle sur autorisation expresse du propriétaire.

Agrainage :

L'équivalent avec les sangliers c'est l'agrainage. Vous savez que l'agrainage prouve vraiment son utilité ou son caractère nocif. L'agrainage prouve son utilité lorsque les céréales et le maïs sont en lait. Donc il faudrait agrainer au moment où ces céréales attirent les animaux. Ce n'est pas facile de demander aux chasseurs d'aller agrainer l'été en leur interdisant d'agrainer pendant la période de chasse. On a donc trouvé un compromis ce sera donc le même que l'année dernière. Vous pouvez agrainer dans les conditions fixées tout à l'heure à condition d'avoir signé une convention vous engageant à pouvoir agrainer l'hiver et aussi l'été.

Les conditions vous les connaissez, elles sont toujours les mêmes, le nourrissage et l'agrainage à poste fixe matérialisé par un distributeur fixe d'aliments (bidon, auge, ...) sont interdits. Il y a eu quelques soucis d'interprétation l'an dernier de ce qui était l'agrainage à la volée.

Déplacement en Véhicules :

Un paragraphe important également, le déplacement en véhicule. Le déplacement en véhicule est un peu le problème de la chasse Nivernaise. Le schéma précisera cette année que les postés n'ont pas le droit de se déplacer avec leur véhicule pendant l'action de chasse. Par contre ils pourront le faire lorsque l'action de chasse est finie (fin de traque annoncée ou sonnée). Sachant que les conducteurs de chiens pourront utiliser leur véhicule (il faut que les armes soient démontées ou placées sous étui et dans tous les cas déchargées) dans le but d'arrêter leurs chiens et de les récupérer.

Sécurité :

La partie importante du schéma et celle qui concerne la sécurité. Au niveau de la sécurité nous avons des exigences qui se concrétisent par des obligations et puis d'autres par une recommandation. Pourquoi pas obligation partout ? Parce que certaines lois peuvent avoir des effets pervers. En ce qui concerne les obligations, le port du dispositif fluo lors de la chasse en battue grand gibier est obligatoire à l'exception de la chasse à l'arc. Le port d'un gilet ou d'une veste fluo de façon apparente est obligatoire pour toute action de chasse à tir au grand gibier ou au renard après l'ouverture, avec arme à feu, après l'ouverture générale sont dispensés de dispositif fluorescent les mardis, jeudi et vendredi. C'est-à-dire en dehors des jours de chasse réservée aux battues au grand gibier.

Sécurité et Baguage du Petit Gibier :

Le baguage du petit gibier sédentaire de plaine soumis à un plan de gestion : pour tout prélèvement de petit gibier sédentaire de plaine prélevé en battue d'au moins cinq tireurs, le marquage peut être effectué dès la fin de la traque et obligatoirement avant tout déplacement en véhicule ou avant tout transport en dehors de la zone qui vient d'être traquée. Simplement c'est encore une question de sécurité lorsqu'un animal soumis à un plan de chasse ou à un plan de gestion, le baguage ce fait normalement immédiatement avant le transport. Nous avons voulu créer une différence entre chasse en battue du petit gibier et chasse au grand gibier parce que ramasser son gibier un par un en chasse en battue du petit gibier et le marquer immédiatement pose trop de risque concernant la sécurité. Donc dans ce cas là, le gibier pourra être bagué et ramassé après la chasse en battue.

Préconisations liées à la Sécurité :

Nous recommandons aux chasseurs de petit gibier de revêtir un dispositif fluorescent (casquette, gilet, veste, baudrier), lors des actions de chasse en groupe (deux ou plus) dans des biotopes où la visibilité est restreinte. La couleur de ces dispositifs fluo devrait être principalement orange.

Territoires de chasse :

Le point important, celui qui a été soumis aux votes ce matin, les îlots composants le territoire doivent être séparés d'un maximum de 1000 mètres entre eux, faute de quoi plusieurs demandes devront être instruites.

Afin de pouvoir bénéficier de l'instruction d'une demande de plan de chasse ou de plan de gestion sangliers, tout îlot composant le territoire devra être supérieur à 5 hectares d'un seul tenant.

En ce qui concerne le petit gibier, les GIC décideront de la mise en place éventuelle d'une surface minimale, suivant les espèces gérées et les enjeux locaux.

Les résultats du vote qui seront communiqués à la fin de cette assemblée.

Avez-vous des questions sur ces éléments principaux du schéma départemental que je viens de vous dire ?

Intervention de M. QUENAULT Jacques

Je chasse sur deux bois des Bertranges qui font chacun environ 80 hectares et ces bois sont séparés d'environ 3 kilomètres. Je ne chasse que 4 fois par an et j'invite des gens qui viennent souvent de très loin. Donc avec les deux plan de chasse voilà ce qui va se passer : je suis sur mon premier bois de la Dérée, je place mes chasseurs et il sort un grand cerf « désolé le grand cerf il est pour l'autre bois », quelques secondes après j'entends un coup de fusil, le grand cerf vient d'être tué et tiré par les voisins qui ont le droit de le tirer. Nous repartons dans l'autre bois à SAINT ANNE et là il sort une biche « désolé la biche elle était pour le bois de la Dérée ». Donc mes chasseurs qui viennent de loin auront passé la journée sans tirer un coup de fusil. En revanche mes voisins de chasse, avec qui je m'entends d'ailleurs très bien qui chassent eux 2 fois par semaine pourront tirer le gibier qui est dans les bois que je loue et qui sert de réserve car je ne chasse que 4 fois par an ce qui fait que c'est 1 km, 2 km, 3 km, on sait très bien que cela pose quand même un problème. Ceci dit je ne réclame pas quelque chose puisque si je n'ai pas de bracelet cela ne me dérange absolument pas je ne chasse pas pour tuer du gibier, je chasse pour me faire plaisir et faire plaisir à mes amis.

Réponse de M. GONTHIER Rémi

Bien entendu que cela vous pose problème nous en sommes pleinement conscients, si les deux bois de 3 km semblent une limite assez large. Evidemment si vous avez un cerf coiffé d'un côté et une biche de l'autre cela pose un problème. Il appartient aux CTL de faire des propositions d'attribution en fonction du territoire et des populations qui existe. Maintenant pour un cerf il est évident que 3 km c'est rien du tout.

Il y a-t-il d'autres questions ?

Intervention M. PERRIN Bernard

Monsieur ROBLIN nous a coincé toute à l'heure concernant le réseau Natura 2000. Il a placé toute une sorte de loi ou de décret qui sont en cours et qui peut éventuellement gêner la chasse. Et vous avez dit que la Fédération était vigilante et ferait en sorte que sur ces territoires là on puisse exercer notre passion comme on le souhaite. Je m'étonne que sur le nouveau schéma départemental l'agrègement a été supprimé sur les zones Natura 2000 et je ne

comprends pas bien pourquoi ? Alors je me pose la question il y a beaucoup de personne qui chasse sur ces zones là et ils ne pourront plus agrainer, pourquoi ? Pourquoi déjà ce mettre des bâtons dans les roues sur des zones que l'on n'a pas automatiquement choisis.

Réponse M. GONTHIER Rémi

Alors le schéma départemental n'interdit pas l'agraineage sur les zones Natura 2000. Je vais reprendre le texte exactement. L'agraineage devra être pratiqué à plus de 100 mètres des cours d'eau, dans les zones sensibles des sites Natura 2000. Je ne suis pas un grand spécialiste du réseau Natura 2000 mais je pense tout de suite au crapaud à ventre jaune dont on a tous entendu parler. Il est bien évident que s'il y a une zone sensible qui nous est communiqué par Natura 2000 que dans cette zone marécageuse c'est un site de reproduction du crapaud à ventre jaune et bien nous mettrons notre agraineage à plus de 100 mètres. Il appartiendra aux responsables de Natura 2000 de définir quelles zones ils considèrent sensibles, où l'agraineage pourra être un danger pour les espèces.

Sachant que là-dessus nous ne sommes quand même pas en position de force puisque l'agraineage permet de limiter les dégâts, mais ce n'est pas une méthode qui nous permet de gérer les populations.

Il y a-t-il d'autres questions ?

Je vous remercie.

BUDGET 2012 – 2013

Jean Paul HERAULT

Service Général

Nous allons passer tout de suite aux prévisions budgétaires 2012-2013. Vous voyez peu d'évolution. Une diminution de 1 % par rapport au budget 2011-2012, je vous rappelle que dans les dépenses, le budget n'est pas finalisé puisque qu'il sera finalisé au 30 juin.

Service Général : Commissions spécifiques :

Au niveau du budget spécifique, je vous rappelle que dans les commissions spécifiques il y a la communication, les formations, le petit gibier et le piégeage. Le petit gibier et le piégeage sont regroupés dans une seule commission dont je suis le président. J'en profite aussi pour répondre à Guy MALTAVERNE quand il parlait du piégeage. Vous voyez que le piégeage augmente de 16 % .On passe de 28 000 € à 32 600 €. Il est bien évident que depuis un certain nombre d'années on fait le maximum pour aider le piégeage et la relégation du prédateur sur toutes les zones de la Nièvre, et particulièrement sur les GIC puisque le budget sur le piégeage et le GIC est conséquent. Donc pour les commissions, une augmentation réelle de 6 %.

Cotisations service général 2012-2013

Rien n'a changé sur la validation annuelle du permis de chasser 75 €. Je vous rappelle que les frais de guichet unique sont à 0 € puisque nous les avons fait passer dans le chiffre de validation annuelle.

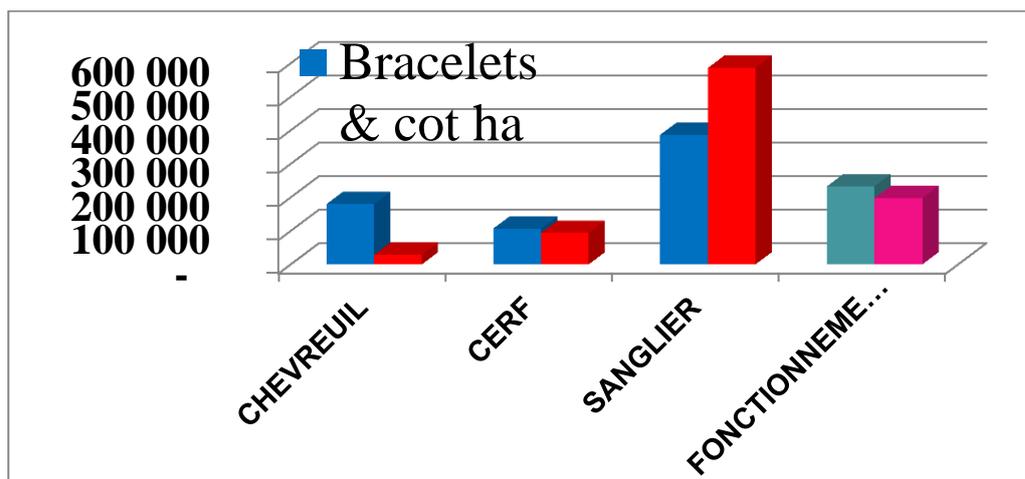
Validation de 9 jours vous voyez une baisse de 39 € à 30 € et pour la validation 3 jours une baisse de 22 € à 15 €. Pourquoi ? Et bien tout à l'heure nous vous avons expliqué que nous avons perdu un certain nombre de chasseurs. Notre objectif est donc de récupérer ces chasseurs en faisant une diminution du prix.

L'adhésion territoriale fixe reste à 52 €, l'adhésion territoriale variable à l'hectare passe de 0.10 € à 0.20 € une augmentation de 10 centimes qui correspond au trois CAE que nous avons prévu d'embaucher, comme vous a expliqué Claude RENAUD tout à l'heure. Le contrat multi services reste à l'ancienne formule pour les étangs et pour un certain nombre de communes.

Service Dégâts :

Dans les recettes au service dégâts, je vous rappelle que ce chiffre est exceptionnel. C'était pour couvrir l'importance des dégâts sur l'année 2010-2011. Donc vous voyez que le budget prévisionnel passe à 906 596 € donc une diminution de - 29 %. Les dépenses sont en diminution de 18 % avec un résultat positif de 277 855 €.

Couverture par espèce :



A gauche vous avez la courbe bleue qui représente les bracelets et les cotisations hectares et à droite vous avez les indemnités et les expertises.

Vous voyez que le chevreuil couvre largement ses dégâts, que le cerf, malgré ce qu'un certains nombre de personnes disent, le cerf couvre systématiquement ses dégâts ce ne sont pas les autres chasseurs, qui ne chassent pas le cerf, qui payent les dégâts de cerfs. En revanche vous voyez que ce n'est pas tout à fait pareil pour le sanglier.

Cotisations Bracelets Cervidés 2012/2013

Peu de changement, on vous a rappelé dans les réunions de secteur les chiffres ci-dessous.

	2011 / 2012	Evolution	2012/2013
CHI	24 €	=	24 €
CEI	50 €	=	50 €
CEIJ	110 €	=	110 €
CEFA (zone bleue)	140 €	=	140 €
CEFA (zone blanche)	140 €	↘	24 €
CEMD	140 €	=	140 €
CEMA1	200 €	=	200 €
CEMA2	280 €	=	280 €
CEMAI	220 €	↗	230 €

Cotisations Service Dégâts 2012/2013 :

	2011/2012	Evolution	2012/2013
Bracelet sanglier hormis CTL 18 et 20	48 €	=	48 €
Bracelet sanglier CTL 18 et 20	60 €	=	60 €
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	60 €	↘	20 €

Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	30 €	↘	10 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	20 €	↘	5 €
Contribution dégâts		↘	

Cotisations territoriales

Au niveau des CTL peu de changement à par pour les CTL 02 et 09 qui passe de la zone A à la zone B et que le CTL 13 passe de la zone C à la zone B.

	CTL 2011/2012	CTL 2012/2013
A	1, 2, 3, 9, 17, 22	1, 3, 17, 22
B	8, 10, 14, 16, 19, 24	2, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 19, 24
C	4, 5, 6, 7, 11, 13, 15, 21	4, 5, 6, 7, 11, 15, 21
D	18, 20	18, 20

Cotisations à l'hectare :

Diminution des cotisations territoriales.

	Bois / friches 2011/2012	Plaines 2011/2012	Bois / friches 2012/2013	Plaines 2012/2013
A	0.60 €/ha	0.20 €/ha	0.20 €/ha	0.07 €/ha
B	0.80 €/ha	0.27 €/ha	0.40 €/ha	0.13 €/ha
C	1 €/ha	0.33 €/ha	0.55 €/ha	0.18 €/ha
D	1.10 €/ha	1.10 €/ha	0.55 €/ha	0.45 €/ha

Le prix des bracelets de remplacement :

Je vous rappelle que lorsque vous demandez un bracelet de remplacement on ne vous fait payer que le prix du plastique. On a réussi à trouver avec notre fournisseur une diminution dans le coût du bracelet et c'est donc pour cela qu'il passe à 4 € pour les parcs. Le prix des bracelets ne change pas, c'est 5 €. Par contre dans les parcs qui seront non étanches le prix des bracelets sangliers sera exactement au même prix que les bracelets sanglier en extérieur.

Je vous remercie

Avez-vous des questions ?

Rapport moral par M. BERGER Etienne

En conclusion de nos travaux, le rapport moral de votre Conseil d'Administration s'attachera à examiner le contexte de la chasse nivernaise, évoquera quelques dossiers nationaux et transmettra nos vœux à Madame la Députée.

Les adhésions

Nous avons évoqué ce matin la tendance baissière de la population de chasseurs. Nous n'avons pas le temps d'examiner toutes les causes et les effets, mais je veux rappeler que nous avons déjà inversé la tendance dans la Nièvre de la baisse des permis, voici 7 à 8 ans, concomitamment avec le plan de chasse sanglier. Nous avons retrouvé un nombre conséquent de chasseurs qui nous avaient quittés. Inutile d'insister sur l'enjeu stratégique pour notre Fédération, comme pour tant d'autres, de garder ses chasseurs. Nous n'existons sur le plan politique que parce que nous sommes nombreux ; J'en veux pour preuve votre présence dans cette salle, malgré un week-end prolongé. Nous avons cette nécessité stratégique de conserver un nombre maximal d'adhérents. Je profite de cette tribune pour remercier le législateur, car la loi chasse du mois de mars a apporté une importante novation en permettant aux nouveaux chasseurs de pouvoir chasser leur première année sur l'ensemble du territoire national, avec un permis départemental. C'est une forme de passeport « découverte » des différents modes de chasse nationaux.

Nouveautés Informatiques :

Je veux attirer votre attention sur le fait que l'Administration du cadastre de la Nièvre, a fait un bond technique considérable avec la numérisation du cadastre. Avec un cadastre numérisé, le plan de chasse, qui repose sur des références cadastrales, se transforme en un vrai document informatique, capable de restituer automatiquement la carte d'un territoire de chasse, au lieu de devoir la dessiner sur une carte IGN au 1/25000. Cela ne se fera pas pour la saison prochaine, car pour que l'ensemble des 1400 plans de chasse soient saisis par les services de la DDT, il faut plusieurs mois de travail. Néanmoins, d'ores et déjà, il faut vous attendre à bénéficier d'une vraie évolution technique de ce dossier.

Grâce à internet, la demande de validation du permis donne satisfaction aux utilisateurs, nous pensons pouvoir encore faire évoluer ce service l'année prochaine.

Toujours grâce à Internet, vous allez pouvoir faire la saisie de vos prélèvements pour la saison prochaine. Je rappelle aux patrons de chasse dans cette salle, qui n'ont pas d'accès internet ou qui n'ont pas d'affinité avec l'informatique, qu'ils peuvent déléguer ce travail administratif à un membre de leur équipe de chasse. Je vous invite donc à contacter la Fédération pour demander les codes nécessaires pour faire ces saisies.

Je précise que, pour la prochaine saison, lors de validation d'un permis de chasser, une connexion automatique de quelques secondes ira consulter le fichier des interdits d'armes. Nous aurons une réponse en temps réel pour délivrer ou bloquer la délivrance des permis de chasser. C'est une évolution très attendue par le Législateur depuis plusieurs années en termes de sûreté publique.

En lien avec Internet, soulignons une nouveauté due à l'Europe et qui est déclinée côté Français. C'est la consultation publique sur internet de tout projet de loi ou de décret. Tout ce qui va concerner la chasse passera par ce mode. Tout ce qui va concerner l'environnement passera aussi par ce mode. J'invite donc tous les chasseurs qui sont connectés à Internet à faire cet exercice civique : donner son avis par rapport à un projet. Je suis d'accord ou je ne le suis pas ! Comptez sur votre Fédération pour vous envoyer de façon très régulière des mails vous invitant à vous manifester sur toutes les consultations publiques où la chasse sera, en filigrane, un des enjeux.

Partenaires :

Au niveau Nivernais, je voudrais évoquer nos relations avec nos partenaires.

Avec les forestiers, nous avons beaucoup travaillé comme vous l'a dit Rémi GONTHIER sur le dossier du schéma départemental. Le climat a pu être un peu froid, mais c'est normal. Ils avaient des intérêts à défendre et nous avons les nôtres. Mais nous avons aussi réussi autour de la table à positionner des intérêts communs.

Avec le monde agricole, le seul élément de tension que nous ayons, c'est le dossier « dégâts », avec le prix des denrées agricoles et les éléments de nuisibilité du sanglier. Pour le reste, nous avons surtout beaucoup de points communs. J'invite tout particulièrement le monde agricole à bien comprendre que le dossier « nuisibles » va être traité dans les semaines qui viennent auprès de chacune des préfectures, pour monter ensuite à Paris et en revenir sous forme de décret « nuisibles ». Il va falloir que l'on produise un certain nombre de données pour conserver la liste habituelle des animaux classés nuisibles dans la Nièvre. Ces données viennent en grande partie du monde agricole et les plannings sont très courts pour la saison qui démarre. Il faudra absolument que le monde agricole

au niveau de la chambre et du syndicalisme mette en place un système de remontée des données liées aux nuisances « faune sauvage » qui impactent leurs exploitations.

Un petit mot concernant **la DDT** : Je peux vous dire que nous avons une collaboration continue et quotidienne avec eux, mais il y a des moments de tension sévères. En leur absence par obligation de réserve, je ne vais pas en dire d'avantage. Mais pour votre bonne information, sachez que nous n'avons pas les mêmes perceptions en ce qui concerne les battues administratives. Nous estimons en matière de battues administratives que la Fédération est assez bien placée pour savoir quand une battue est nécessaire. Lorsque l'administration malgré nos avis contraires déclenche une battue administrative comme à NEUILLY pour un dégât, non réclamé d'ailleurs, de 56 €, nous connaissons un gros problème de compréhension mutuelle. Mais dites vous bien qu'en ce qui concerne une battue administrative, la Fédération considère toujours que c'est une situation d'échec et nous n'acceptons pas que, pour céder à une pression locale, on déclenche une battue de destruction là où un simple dérangement suffirait.

Travail de la Fédération :

Avant de passer au niveau national, je voudrais dire un mot sur le travail de la Fédération.

Je dois reconnaître que les sujets n'ont pas manqué cette année à la Fédération. La Fédération Nationale a beaucoup sollicité les Fédérations pour préparer la défense de la chasse. Et le quotidien de la Fédération ne connaît plus de temps morts. Le Directeur et les techniciens de la Fédération n'ont franchement pas eu la partie facile ces mois derniers. Je veux les remercier très sincèrement du travail qu'ils font. Je les mets très souvent sous pression et ils m'en font le reproche, mais la Fédération est une entreprise qui exige de toujours faire mieux pour la défense de la chasse. Je voudrais que vous les remerciez par vos applaudissements.

Ces applaudissements, les bénévoles qui gravitent autour de la Fédération les auront pris pour eux car vous n'imaginez pas le nombre d'heures que font les bénévoles pour le compte de la Fédération de la chasse.

Les Armes :

Au niveau National, en ce qui concerne les armes, nous sommes vraiment passés à côté du pire, il faut le savoir. Le ministère de l'intérieur, le ministère de la Défense Nationale et le ministère de la justice ont eu des demandes exagérées en ce qui concerne les armes. Le pire était que nous puissions avoir une vignette ou une carte grise pour chacune de nos armes. A l'occasion de l'achat d'une arme, il était aussi question d'instaurer un délai de refroidissement entre le moment où on décide d'acheter et le moment où elle est délivrée par l'armurier. On a échappé à tout cela.

On aura noté que dans les débats parlementaires, en particulier au Sénat, les verts d'Europe Ecologie Vert ont très clairement dit par leur porte parole, « il est hors de question que dans la société d'aujourd'hui des particuliers puissent avoir des armes chez eux ». Je ne sais pas si vous voyez bien ce que cela veut dire, mais si les chasseurs n'ont plus le droit d'avoir d'armes chez eux, cela veut dire que leurs armes sont déposées à la gendarmerie et sont récupérées le dimanche matin pour pouvoir aller chasser. Certes les gendarmes seraient contents de nous voir passer, mais je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

Il n'y a que les écolos qui peuvent imaginer des méthodes pareilles !

Les Dégâts :

J'évoque rapidement le projet de modification des règles d'indemnités de dégâts. Tout à l'heure, Gilles CLERC vous en a dit un mot et nous espérons beaucoup dans ce domaine. Mais tous les départements n'auront pas la même sensibilité par rapport à cette loi. En bref, nous allons payer plus les gros dossiers, de vrais dossiers, mais par contre nous allons mettre beaucoup moins d'argent sur tous les petits dossiers au dessous d'une nouvelle franchise. Est-ce que cela va profiter à la Nièvre, nous l'espérons. Résultat dans plus d'un an quand les derniers décrets d'application seront passés.

Loi Chasse :

En ce qui concerne la loi chasse, celle qui vient de passer, saluons la mise en place par le législateur de la responsabilité des territoires non chassés. En clair, les particuliers ou les collectivités locales qui voudront mettre en réserve des territoires par la mise sous cloche, deviendront responsables des dégâts en périphérie.

Les Nuisibles :

En ce qui concerne la sortie du sanglier de la liste des nuisibles, je demande avec insistance au monde agricole de ne pas s'opposer à cette demande que l'on va faire auprès de l'Administration. Vous serez autour de la table ce jour là pour que l'on puisse obtenir gain de cause. Il nous faut un peu de cohérence : on ne peut pas avoir à la fois un plan de gestion et un animal classé nuisible. Nous allons essayer de mettre un petit peu de cohérence sans pour autant enlever les outils de gestion sur les zones sensibles.

Espaces / Espèces :

La Fédération Nationale suit les dernières évolutions réglementaires évoquées en prospective.

Pour les espaces, nous aurons de plus en plus des zones protégées, la réglementation européenne nous y poussant. C'est pour cela que l'on travaille le dossier NATURA 2000, et j'espère bien que l'on pourra avoir une Administration raisonnable dans ce domaine. Là aussi les politiques n'ont pas le temps de participer aux débats et les zones qui sont mises sous cloche, à un moment donné nous poserons un problème.

En ce qui concerne les espèces, on a retrouvé des espèces non chassables comme le Courlis, comme la Bernache. Quand une espèce est retirée des espèces chassables par l'Administration, nous avons toujours craint que dès qu'une espèce est retirée, jamais plus on ne la retrouverait. On vient d'en récupérer ce qui prouve que l'on peut ne pas rentrer dans ce système de retrait définitif qui nous serait extrêmement préjudiciable.

Politique générale :

Je voudrais mettre en évidence le fait que la loi sur les armes et la loi chasse ont été votées dans les deux assemblées, au Sénat et à l'assemblée nationale, à l'unanimité. Dans ces temps perturbés sur le plan électoral, où s'affrontent droite et gauche, on s'étonne qu'au moment d'un vote aussi sensible que l'évolution de la chasse, on puisse trouver l'unanimité au Sénat comme à l'assemblée nationale. Il faut dire que les verts, à chaque vote, se sont retirés du jeu et cela nous a bien rendu service. Mais, Madame La Députée, on doit admettre quand même que c'est un paradoxe de voir des parlementaires ou des politiques s'entredéchirer sur tout, et faire l'union sacrée quand il s'agit de la chasse. Un deuxième paradoxe : curieusement, une fois cette reconnaissance rendue au monde de la chasse par les parlementaires, les responsables de l'exécutif ne manquent pas de sous-traiter aux officines environnementales la moindre problématique de biodiversité. Les chasseurs sont plutôt réduits à la portion congrue, dès lors qu'il s'agit de présence dans les commissions chargées d'émettre des avis sur la biodiversité. Nous aimerions que les pêcheurs et les chasseurs ne soient pas sous-représentés dans la gouvernance de l'Environnement par rapport aux associations écologistes.

Madame la Députée, après avoir assisté à nos travaux ce matin, vous conviendrez qu'il est difficile de vivre les intenses plaisirs de la chasse dans une société qui la réprouve ; à moins évidemment d'y voir une liberté qui ose s'affirmer même au prix de la marginalité. A ce propos, la campagne présidentielle a donné lieu à des prises de position très défavorables à la chasse venant des petits candidats. Cela aura laissé des traces chez nos opposants anti-chasses, et ils vont certainement s'en prévaloir. Cela annonce des moments difficiles pour la chasse, mais je n'ai pas le temps de développer : Vénerie, Vénerie sous terre, interdiction de la chasse le dimanche.

En ces temps d'élection, quelle est la demande des chasseurs ? Elle est très simple :

Faire admettre au législateur et à l'exécutif que le chasseur peut s'intégrer à la nature avec toute la dignité humaine possible car il accepte de reprendre sa place originelle dans les écosystèmes en assumant les exigences de ceux-ci plutôt qu'en niant la réalité intrinsèque de la nature. Socialement, la chasse ne se définit pas comme une activité raisonnée, mais plutôt comme une profonde, intime et séculaire aspiration de la condition humaine entraînant l'Homme vers ses lointaines origines qui se perdent dans la nuit des temps.

Pour un chasseur, tout, autour de lui, est vivant, et il ne fait qu'un avec l'animal et l'environnement dans lequel les deux évoluent.

A l'opposé, les humains d'aujourd'hui sont de plus en plus déconnectés de la grande cohorte du vivant.

Ainsi, les nouvelles technologies de l'information conçues pour rapprocher les humains leur ouvrent certes d'immenses fenêtres sur le monde, mais le temps qu'ils y consacrent réduit sensiblement leurs contacts sociaux et les isolent en réalité des autres humains et d'une Nature qu'ils ont l'impression de connaître à travers une vision de la vie en forme d'écran de télé ou d'ordinateur.

Dans cette enceinte, nous cultivons les valeurs de la chasse ; un peu de courage, beaucoup d'attention, un zeste d'intuition, de l'endurance, de l'esprit d'aventure.

Qu'est-ce que nous aimons : Ecouter le silence jusqu'à l'entendre, décrypter le jeu des taches d'ombre et de lumière pour repérer un animal tapi, déjouer ses stratégies de fuites et de ruse sans jamais avoir de certitudes.

Est ce si vieillot, si démodé, si passéiste ?

Bien au contraire, les chasseurs qui se revendiquent de ces valeurs refusent d'être de simples spectateurs de la nature. Ils veulent aller, par là, un cran plus loin en étant partie liée aux lois de la nature, en vivant la loi millénaire du cycle de la vie et de la mort, en reprenant leur place historique de prédateurs, mais de prédateurs conscients de leur responsabilité.

De mon point de vue, c'est une hypocrisie inégalée qui permet à nos sociétés urbaines de se déculpabiliser de la dévastation des écosystèmes qu'engendre leur surconsommation et leur boulimie énergétique en imputant aux chasseurs plutôt qu'à eux-mêmes la disparition des espèces vivantes. Les chasseurs ont été les premiers

écologistes de la planète parce qu'ils ont de tout temps compris que leur intérêt premier reposait sur la pérennité des gibiers et la compréhension des liens qui lient les espèces.

Et ils pourraient bien en être les derniers en raison de leur logique d'intérêt qui risque de survivre à certaines visions plus théoriques de la protection environnementale.

A l'opposé, il existe donc une vision abstraite et anthropomorphique du monde animal, voire strictement mélodramatique et émotive qui se répand dans les sociétés urbaines. Mais le chasseur sait bien que le principal problème des espèces vivantes, c'est la perte des habitats sous l'effet de la consommation et de l'urbanisation croissante. Les bases des premières politiques de conservation ont d'ailleurs été dues à des chasseurs.

Néanmoins, le chasseur d'aujourd'hui a un sérieux problème d'image. Pour deux raisons principalement. D'abord il utilise des armes, ce qui suffit à l'ostraciser dans nos sociétés urbaines fragilisées, et puis il incarne par sa simple existence la hantise contemporaine de la confrontation avec la mort, d'autant plus qu'il ose la donner, délibérément. Ce qui dérange le plus dans la chasse, c'est qu'elle rappelle aux vivants de nos sociétés urbanisées, la loi fondamentale de la nature, à savoir que la survie des uns dépend de la mort d'autres individus d'autres espèces. A cause de cette image, ceux qui perçoivent une incompatibilité fondamentale entre la chasse et l'écologie sont en retard d'une guerre, de la vraie, celle qui menace vraiment la vie sous toutes ses formes.

Voici, Madame, ce que les chasseurs avaient à vous dire et à vous montrer de leur passion. J'espère qu'ils auront fait de vous une ambassadrice de leurs espoirs et de leurs craintes et qu'ils vous auront convaincue qu'ils s'emploient à ce que vive la chasse nivernaise.

Je vous remercie de votre attention.

Résolutions

M. HERAULT Jean Paul

Résolution 1 :

Quitus sur la gestion de l'exercice 2010/2011

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2010/2011, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport moral et les rapports d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2010/2011 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

Il y a-t-il des gens contres ?

Il y a-t-il des abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

Résolution 2 :

Conventions réglementées

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte de la convention réglementée au profit des administrateurs suivants :

- Monsieur HERAULT Jean Paul, concernant un versement d'une subvention Piégeage, pour un montant de 118 €
- Monsieur RENAUD Claude, concernant un versement d'une subvention Piégeage, pour un montant de 75 €
- Monsieur CLERC Gilles, concernant l'achat de blé pour l'alimentation de la faune du siège social, pour un montant de 156 €
- Monsieur DUROCHER Jean Luc, concernant un versement d'une subvention Piégeage, pour un montant de 190 € et concernant le versement d'une subvention Jachères pour un montant de 598 €.

Il y a-t-il des gens contres ?

Il y a-t-il des abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

Résolution 3 :

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide :

- Pour le compte Service Général, l'affectation en réserve de gestion du résultat de 70 133 €.
- Pour le compte Dégâts, le maintien en report à nouveau du résultat négatif de 207 355 €.

Il y a-t-il des gens contres ?

Il y a-t-il des abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

Résolution 4 :

Transfert de la réserve pour projet associatif

L'Assemblée Générale décide de solder la réserve « projet associatif » et d'en transférer le montant de 395 687.49 € au compte « autres réserves ».

Le compte « autres réserves » passera ainsi de 1 583 149.11 € à 1 978 836.60 €.

Il y a-t-il des gens contres ?

Il y a-t-il des abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

Résolution 5 :

Budget 2012/2013

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2012/2013, l'Assemblée Générale valide :

- Le budget à l'équilibre du service général à hauteur de 1 012 735 €, ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes,
- Le budget à l'équilibre du service dégâts à hauteur de 906 596 €, ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes.

Il y a-t-il des gens contres ?

Il y a-t-il des abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

Résolution 6 :

Surface minimale

L'Assemblée Générale décide qu'afin de pouvoir bénéficier de l'instruction d'une demande de plan de chasse ou de plan de gestion sangliers, tout îlot composant le territoire devra être supérieur à 5 hectares d'un seul tenant.

Nous avons les résultats des votes :

- Oui à 1259 voix
- Non à 621 voix

Résolution 7 :

Règlement intérieur

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 du Règlement Intérieur de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre de la manière suivante : « les budgets des subventions techniques et leurs conditions d'éligibilités sont validés chaque année en Assemblée Générale »

Résultat des votes :

- Oui à 1660 voix
- Non à 220 voix

En ce qui concerne les votes donnant trait aux administrateurs, donc sur 2028 voix moins 20 bulletins blancs et 3 nuls ont obtenus :

- PUECH Jean Philippe a obtenu 1433 voix
- ROBLIN Guy a obtenu 1439 voix

Je vous remercie de les avoir ainsi désignés.

Nous arrivons au terme de cette réunion

Il y a-t-il des questions diverses avant de passer la parole à nos trois intervenants ?

Intervenants

Monsieur Jean Marie de BOURGOING
Monsieur Jean Pierre CONDAMINE

Intervention de Madame CARILLON-COUVREUR

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les élus

En conclusion de cette matinée dense, Monsieur le Président, vous me demandez d'intervenir et je vous en remercie.

J'ai assisté depuis le début de la matinée à l'ensemble de vos travaux et je voudrais d'ailleurs en souligner la qualité, la qualité des intervenants qui ont présenté un certains nombres de rapports, et vous dire, Monsieur le Président, effectivement je suis impressionnée par la densité et la qualité de l'activité, que vous avez rappelé dans le cadre cette Assemblée Générale.

Vous disiez tout à l'heure, qu'effectivement j'assistais pour la première fois à votre Assemblée, mais j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'aller vous rendre visite dans vos locaux et nous avons échangé sur différentes préoccupations qui sont les vôtres, et qui m'a permis ce matin d'en avoir une vision plus large et de pouvoir apporter ma réflexion sur différents sujets, puisque nous en avons déjà parlé. Je dois vous avouer que parmi toutes les Assemblées Générales auxquelles je me suis permise d'assister, une assistance aussi nombreuse vous donne le droit, je crois, de revendiquer le record de participation dans la Nièvre. Cela démontre bien, si certains en doute, que la chasse fait partie de notre identité.

Cela prouve quelle répond pleinement aux spécificités aussi de notre territoire et vous l'avez rappelé.

Peut-être que dans mes activités quotidiennes, je n'ai pas forcément la préoccupation de la chasse, mais bien évidemment, Monsieur le Président, chaque parlementaire se concentre sur tel et tel sujet et essaye de travailler en profondeur sur ces sujets. Sachez que pour autant nous sommes aussi responsables de la prise en compte des préoccupations de notre territoire, et la chasse, si effectivement je n'en suis pas le rapporteur ou bien l'intervenant direct à l'assemblée, cela fait partie de nos travaux et nous y avons participé bien sûr. Notamment lors des fameux votes récents par les législateurs à l'unanimité, où heureusement en Assemblée nous pouvons nous retrouver sur certains sujets, c'est ce que nous avons fait. Alors j'ai écouté avec grand intérêt les rapports de votre Fédération, les nombreuses actions qui ont été mises en œuvres et j'ai pris un certain nombre de notes.

Ces nombreuses actions mises en œuvres, notamment en termes de régulation de la faune sauvage, mais également en termes de formation pour les jeunes, de sensibilisation, de communication auprès du grand public, de partenariat avec d'autres structures, démontre l'importance de la chasse dans notre département. Oui, la chasse compte ! C'est comme une grande famille qui a une mission d'aménagement de l'espace, au même titre que les agriculteurs même si des conflits d'usage peuvent parfois surgir entre ces deux activités. Vous avez un rôle important dans le cadre environnemental et vous l'assumez avec responsabilité. Il faut le dire ! Car la chasse fut il y a quelques années l'objet de débats politiques passionnés, qui j'en suis persuadée, n'ont plus lieu d'être aujourd'hui.

En effet votre présence sur un territoire comme le notre est indispensable. En exerçant votre passion, vous remplissez une mission d'intérêt général et en animant notre territoire comme vous savez le faire, vous faites vivre le monde rural, qui demeure une richesse collective à préserver sans le mettre sous cloche. A ce sujet, je

voudrais rappeler que les 23 millions de ruraux de notre pays attendent de nous tous, une politique ambitieuse et volontaire qui conduira précisément les territoires ruraux à redevenir des espaces de qualité, de proximité et de croissance.

Tout au long de cette dernière année de mandature législative, la chasse a été à l'honneur, Monsieur le Président. A la quasi - unanimité, comme vous l'avez rappelé, nous avons eu à voter deux textes.

Le premier, qui est désormais la loi du 7 mars 2012, vise j'en suis persuadée, à limiter considérablement l'opposition entre chasseurs et protecteurs de la nature. Il conforte les Fédérations dans leurs actions d'information et d'éducation et il permet enfin d'assurer un meilleur renouvellement des générations de chasseurs.

La deuxième actualise le contrôle des armes à feux et je pense là aussi que des améliorations étaient à apporter. Cinq lois sur la chasse ont été adoptées depuis 10 ans, cela était peut être nécessaire mais cela, vous en conviendrez, ne simplifie jamais les choses. C'est pourquoi je suis persuadée qu'aujourd'hui il faut leur laisser le temps d'être appliquées, avant de pouvoir engager de nouvelles réformes. Certes, et vous l'avez dit tout à l'heure, nous aurons probablement à revenir sur certains points et à les améliorer et nous y veillerons. Mais il existe aussi un temps où il faut laisser à la loi le temps de s'appliquer et vérifier qu'elle s'applique. Car savez-vous que dans la foison législative, la foison des textes, il est souvent fait le constat, trop souvent d'ailleurs, que de nombreux textes ne sont pas suffisamment et correctement appliqués, et l'on en « repropose » d'autres. Donc il faut aussi garder se garder du temps. Il y aura des modifications à la marge, en fonction du retour d'expériences qui pourront être engagées. Mais n'allons pas forcément plus loin pour l'instant, adaptons simplement nos règlements à la réalité, là aussi c'est un sujet qui doit vous préoccuper.

Il en est ainsi pour l'indemnisation des dégâts de gibiers aux cultures agricoles et aux forêts, que vous devez assumer avec le cours des denrées agricoles qui sont plutôt dans une tendance à la hausse. Et vous l'avez repris tout à l'heure, ces indemnisations sont de plus en plus élevées. Hors de nombreux chasseurs modestes viennent de petites associations communales de chasse n'ayant que très peu de ressources et ne peuvent plus supporter cette charge. De plus, les dégâts sylvicoles doivent maintenant être également indemnisés par les ACCA, ce qui ne fait qu'alourdir encore d'avantage les charges portant sur les chasseurs. Dans un tel contexte, de nombreux chasseurs ne renouvelleront pas leur demande de plan de chasse ce qui entraînera des problèmes de la régulation des populations dans les forêts. Si cette tendance se confirme, il sera nécessaire de prendre des mesures car on ne peut laisser des territoires entiers sans aucune régulation.

Voilà quelques exemples de ce qui a été fait, et de ce qui reste à faire. Il faut le dire parce que ce sont aussi des points qui ont fait partie ce matin des sujets que vous avez abordé. Nous devons dans un département rural comme la Nièvre rappeler que la chasse a toute sa place et nous devons œuvrer collectivement pour qu'elle la conserve. Pour cela nous devons aussi préserver les bonnes relations qui existent entre votre Fédération et les représentants du monde agricole, les services de l'Etat et les élus. C'est la meilleure manière pour que nous puissions avancer sur le même chemin. Celui qui positionne le chasseur comme un acteur incontournable du maintien de la biodiversité et l'équilibre du monde rural, dans le respect de tous ceux qui fréquentent les magnifiques espaces que nous offre la Nièvre.

Je voudrais avant de conclure, Monsieur le Président, vous remercier encore une fois et remercier toutes celles et ceux qui à vos côtés, permettent, tout au long de l'année, de porter ces sujets et d'avancer dans les décisions, qui sont nécessaires pour ce département et dans ce domaine. De remercier également tous les bénévoles qui ont été d'ailleurs cités. Je crois que sans les bénévoles, j'élargirai les propos au-delà de la Fédération de la chasse, dans notre société en général, nous devons avoir de la reconnaissance pour l'action des bénévoles. Puis vous m'avez demandé, Monsieur le Président, si je pouvais être l'ambassadrice de vos préoccupations, ambassadrice de la Nièvre. Sachez que c'est ce que j'essaye de faire depuis maintenant plusieurs années, sur bien des sujets d'ailleurs, la chasse en est un mais il y en a bien d'autres, et j'essaierai de poursuivre et de faire en sorte, que bien sûr vous puissiez aussi être entendus sur vos préoccupations.

Je voudrais vous souhaiter une bonne saison de chasse 2012/2013 et puis vous dire à l'occasion que je referai quelques visites dans vos beaux locaux que j'apprécie beaucoup à différentes occasions puisqu'il y a de très belles expositions que j'apprécie particulièrement. Chaque fois qu'il m'en sera donné l'occasion, je viendrai vous rendre visite.

Mesdames et Messieurs je vous souhaite une bonne journée et une bonne fin d'Assemblée.
Merci Monsieur le Président.

Conclusion des travaux de l'assemblée

Etienne Berger

Merci Madame la députée,

A cette tribune, nous avons toujours eu la chance d'avoir l'Administration à nos côtés, en particulier les Préfets.

Nous avons aussi souvent espéré les politiques, mais les politiques souvent nous ont fait faux bond.

Madame la députée, nous avons besoin de votre présence aujourd'hui !

Nous sommes bien sûr en période électorale mais ce n'est pas la référence électorale qui m'a fait vous inviter.

En l'absence de l'Administration à cette tribune, nous avons l'occasion justement de revenir sur des vrais sujets politiques. Nous sommes des ruraux et la défense des ruraux passe par la représentation nationale et je vous remercie d'accepter ce rôle d'ambassadrice.

Mes chers amis, nous voilà au terme de notre réunion, nous allons remercier les sonneurs qui vont annoncer la levée de la séance. Je vous dis bien évidemment bonne saison 2012/2013 et je souhaite que l'année prochaine chacun d'entre vous vienne, accompagné d'un membre de son équipe, de façon à ce que les 400 que nous étions, puisse être 800. Voyez combien cela intéresse nos intervenants d'avoir une salle pleine devant eux.

Merci à tous ! À l'année prochaine !